

IDENTIFIER LES CORRESPONDANCES EN CERTIFICATION PROFESSIONNELLE : OBLIGATIONS ET OPPORTUNITÉS



DOSSIER
DOCUMENTAIRE
de
Centre Inffo

www.ressources-de-la-formation.fr

ÉDITION OCTOBRE 2023


Centre Inffo

INSCRIVEZ-VOUS AUX



de **NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2023**

à **DISTANCE** et/ou en **PRÉSENCE**

DE **Centre Inffo**

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTION DE FORMATION

NOVEMBRE

15 AU 17

6 AU 8

27 ET 28

7 AU 9

20 ET 21

8 ET 9

27 ET 28

9 ET 10

22 ET 23

20 AU 23

DÉCEMBRE

11 AU 15

4 ET 5

6 ET 7

6 AU 8

7 ET 12

11 ET 12

4 AU 6

13

14

2 ET 3

Se repérer dans la formation professionnelle : acteurs et mesures

Être à jour de la réglementation de la formation professionnelle en 2023

Respecter les obligations d'un organisme de formation

Sécuriser le recours aux formateurs : contrat de travail, sous-traitance, portage salarial...

CPF: sécuriser le référencement, la vente et la réalisation de vos formations

Créer, gérer et développer son CFA : obligations, financements, stratégies partenariales

Ingénierie et pédagogie de l'alternance

Sécuriser le contrat d'apprentissage : conclusion, rémunération, durée, ruptures, aides financières...

Développer une stratégie de mobilité européenne et internationale pour votre CFA

Enregistrer une certification au RNCP ou au Répertoire spécifique

NOUVEAU Modules de spécialisation Enregistrement RNCP/RS :

- Produire l'étude d'opportunité et prouver la valeur d'usage
- Élaborer les référentiels et structurer en blocs de compétences
- Concevoir un règlement de certification et un processus qualité
- Déposer une demande d'enregistrement sur le système d'information de France compétences

Qualiopi : respecter les exigences en matière de handicap

Faire vivre sa certification Qualiopi et se préparer aux prochains audits

Prestataire de formation : guider et outiller l'entreprise dans la mise en œuvre d'une Afest

Modéliser l'évolution stratégique et commerciale de son activité formation

Retrouvez le détail de nos formations 2023



centre-inffo.fr/formations

Contactez-nous :

contact.formation@centre-inffo.fr ou Tél. : 01 55 93 91 83
boutique.centre-inffo.fr

IDENTIFIER LES CORRESPONDANCES EN CERTIFICATION PROFESSIONNELLE : OBLIGATIONS ET OPPORTUNITÉS

Le législateur a confié un rôle affirmé à la Commission de la certification professionnelle de France compétences en matière d'établissement de correspondances entre les certifications.

L'article L6113-7 du Code du travail * prévoit ainsi que « la Commission de France compétences en charge de la certification professionnelle peut adresser aux ministères et organismes certificateurs une demande tendant à la mise en place de correspondances totales ou partielles entre la certification professionnelle dont ils sont responsables et les certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences. »

Cette demande a été faite aux certificateurs par France compétences fin 2022. Le travail devra être réalisé pour fin 2023.

Pour les organismes certificateurs, les questions restent nombreuses.

Le Département Documentation de Centre Inffo a réalisé ce dossier documentaire à l'occasion de la Master class « Identifier les correspondances en certification professionnelle : obligations et opportunités » organisée le 19 octobre 2023. Cet événement vise à comprendre les enjeux de l'identification des correspondances, connaître la nature des correspondances à identifier, et identifier les correspondances mises en œuvre et les impacts pour les acteurs de la certification professionnelle.

Le département Documentation
Centre Inffo

[* article L6113-7 du Code du travail](#)

ANNÉE EUROPÉENNE DES COMPÉTENCES

9 mai 2023 - 8 mai 2024



PARTICIPEZ AU WEBINAIRE GRATUIT **Année européenne : les compétences mises en avant**

26 octobre 2023 de 14h30 à 15h30

Un webinaire animé par Centre Inffo avec de nombreux intervenants, dont Gilles GATEAU, coordinateur national, pour :

- évoquer les dernières actualités de cette année européenne
- mettre en lumière les thématiques d'actualité liées aux compétences, et leur impact sur les stratégies nationales et régionales
- entendre les porteurs ou partenaires de projets labellisés « AEC »

Inscription sur [www.centre-inffo.fr/rubrique agenda de nos événements](http://www.centre-inffo.fr/rubrique_agenda_de_nos_évenements)



L'Année européenne des compétences (AEC) offre un nouvel élan à l'apprentissage tout au long de la vie.

Donnons aux citoyens et aux entreprises les moyens :

- de **contribuer** aux transitions écologique et numérique
- d'**acquérir** les compétences d'avenir

Consultez nos informations sur www.centre-inffo.fr/rubrique Europe

SOMMAIRE

IDENTIFIER
LES CORRESPONDANCES
EN CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE

SÉLECTION D'ARTICLES

- p. 7 **L'enjeu crucial de la certification pour les salariés à domicile**
Sarah Nafti
Le Quotidien de la formation, 9 octobre 2023
- p. 8 **Iperia muscle son offre de certifications professionnelles**
Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 3 octobre 2023
- p. 9 **Les correspondances entre certifications professionnelles, un chantier délicat**
Catherine Trocquemé ; René Bagorski (Interviewé)
Inffo formation, 1^{er}-14 septembre 2023
- p. 11 **Correspondances entre certifications professionnelles, mode d'emploi**
Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 11 juillet 2023
- p. 13 **Certifications d'Etat : coup d'envoi de la refonte**
Catherine Trocquemé
Inffo formation, 15-28 février 2023
- p. 15 **France compétences lance le chantier des équivalences entre certifications professionnelles**
David Garcia
Le Quotidien de la formation, 21 décembre 2022
- p. 16 **Lancement du chantier des équivalences entre certifications professionnelles**
France compétences
15 décembre 2022
- p. 17 **Les services de l'automobile rénovent leur portefeuille de certifications**
Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 22 novembre 2022
- p. 18 **Un marché des certifications professionnelles en pleine restructuration [Dossier]**
Catherine Trocquemé
Inffo formation, 1^{er}-14 novembre 2022

EXTRAITS DE GUIDES ET NOTICES DE FRANCE COMPÉTENCES

- p. 24 **Vademecum relatif au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) - Janvier 2023 - V1.1**
France compétences, 24 janvier 2023
- p. 28 **Notice d'aide au dépôt d'une demande d'enregistrement sur demande au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) - Version du 22/09/2023**
France compétences, 22 septembre 2023
- p. 36 **Guide méthodologique - Aide à l'élaboration d'un projet d'enregistrement au Répertoire spécifique (Procédure dite "sur demande") : Version octobre 2020**
France compétences, octobre 2020
- p. 39 **Notice d'aide au dépôt d'une demande d'enregistrement [sur demande] au Répertoire spécifique des certifications et habilitations (RS) - Version du 22/09/2023**
France compétences, 22 septembre 2023

p. 47 **REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES**

Sélection arrêtée le 10 octobre 2023

Dossier réalisé par **Stéphane Héroult**
Chef de projet en ingénierie documentaire - s.heroult@centre-inffo.fr
Maquette : Claudie Carpentier, Centre Inffo
Mise en page : Bettina Pedro, Centre Inffo

Certifications

CRÉER, ENREGISTRER, FAIRE VIVRE
VOS CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

- CRÉATION DE CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES
- ENREGISTREMENT DE VOS CERTIFICATIONS AUX RÉPERTOIRES NATIONAUX RNCP ET RS
- GESTION DE VOS PARTENARIATS EN CERTIFICATION

Centre Inffo

VOUS ACCOMPAGNE AVEC :

- DES PARCOURS DE FORMATION SYNCHRONES ET ASYNCHRONES
- UN ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL SUR MESURE

Consultez notre offre thématique sur [www.centre-inffo.fr/produits et services](http://www.centre-inffo.fr/produits-et-services)

RENSEIGNEMENTS

contact.commercial@centre-inffo.fr



L'enjeu crucial de la certification pour les salariés à domicile

Par Sarah Nafti

La branche de l'emploi à domicile a fait le choix d'une certification sécable en blocs de compétences, afin de la rendre accessible au plus grand nombre. Une façon de faire reprise dans la réforme de la validation des acquis de l'expérience.

Les questions de certification et de montée en compétences étaient au cœur de la deuxième table ronde organisée à l'occasion de la journée sur les enjeux et les perspectives de l'emploi à domicile organisée par Ipéria jeudi 5 octobre. « Pour un individu qui suit des formations, c'est une identité sociale qui est rattachée à la certification », estime René Bargoski, directeur de la certification professionnelle à France compétences.

Trois titres à finalité professionnelle

Le secteur de l'emploi à domicile porte trois titres à finalité professionnelle, rappelle Nadège Turco directrice déléguée d'Ipéria : employé familial, assistante maternelle/garde d'enfant et assistant de vie dépendance. « Le socle s'est créé autour de la compétence en 1994, à l'époque où ces métiers sont peu reconnus, pas valorisés, et n'offraient pas d'accès à la formation. » Dès lors se pose la question d'acquérir la valorisation par la reconnaissance des compétences. Aujourd'hui, la branche, qui fait face à des personnes très peu qualifiées « veut envoyer un signal, donner une image positive » avec l'obtention des titres.

Neuf critères

Pour enregistrer une certification au RNCP, France compétences s'appuie sur neuf critères, dont certains sont cruciaux : la valeur d'usage,

le taux d'insertion, l'analyse des besoins par le secteur... « La certification doit être le moyen d'atteindre un objectif, de répondre à un besoin », insiste René Bagorski. Pour Nadège Turco, le secteur de l'emploi à domicile va encore plus loin que ces critères, en réfléchissant au public auquel il s'adresse. « Comment construire une certification qui s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux salariés du secteur dont le temps est contraint ? ». Il a fait le choix de « segmenter en blocs de compétences », chacun accessible par des modules de formation, afin de construire un parcours sur le long terme. « Les trois certifications se répondent et permettent une mobilité intersectionnelle. Nous avons aussi la volonté d'aller vers d'autres certifications externes, mais la correspondance n'est pas simple. »

L'humain au cœur du système

Cette segmentation par blocs de compétences est au cœur de la réforme de la VAE (Validation des acquis par l'expérience) qui vise à « mettre l'humain au cœur du système », comme le dit Olivier Gérard, chef de projet France VAE. Pour en finir avec des taux d'abandon extrêmement élevés (90 %), la VAE nouvelle version mise sur les architectes accompagnateurs de parcours, « qui aident l'utilisateur à construire son parcours personnalisé ». Dans ce cadre, il sera possible de rajouter des actes formatifs complémentaires. L'idée est « de simplifier, unifier, de quitter le principe d'une VAE sanction pour une VAE parcours ». Et donc d'offrir la possibilité d'obtenir des certifications partielles par blocs. La fin de la préfiguration de la réforme est attendue pour le mois de janvier pour une mise en œuvre l'an prochain, après parution du décret d'application. L'objectif est que fin 2024 « l'ensemble des certificateurs aient découpé leurs certifications en blocs de compétence ».



Iperia muscle son offre de certifications professionnelles

Par Catherine Trocquemé

Pierre angulaire de la professionnalisation du secteur de l'emploi à domicile, la politique de certification de la branche mise en œuvre par Iperia poursuit sa dynamique avec de nouveaux projets d'enregistrement aux répertoires nationaux et le déploiement des correspondances.

Iperia n'a pas attendu la refonte des deux répertoires nationaux lancée en 2019 par France compétences pour entrer dans une logique de blocs de compétences et de correspondances. Mandatée par les branches des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, la plateforme de professionnalisation accompagne, depuis le milieu des années 90, la structuration d'un marché en plein essor. « *La reconnaissance des compétences fait partie de l'ADN d'Iperia* », confirme Nadège Turco, sa directrice déléguée. Levier privilégié de la professionnalisation du secteur, la politique de certifications professionnelle s'est construite autour de trois titres du RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) créés en 2009 autour des quatre métiers phare de l'emploi à domicile (employé familial ; assistant de vie dépendance ; assistant maternelle et garde d'enfants). « *Nous avons besoin d'intégrer des compétences spécifiques au cadre d'exercice de ces métiers chez ou pour un particulier employeur* », rappelle Nadège Turco. Sous la pression de plus en plus forte d'une société vieillissante et en pleine mutation, Iperia structure et étoffe son portefeuille à un rythme soutenu. En 2023, outre le renouvellement de ces titres historiques, de nouveaux projets se concrétisent et la logique de passerelles s'intensifie.

Accompagner l'évolution du secteur avec de nouvelles certifications

Découpées en blocs de compétences dès 2017 après un long travail d'ingénierie, les certifications professionnelles répondent aux nouvelles exigences de France compétences. La refonte des deux répertoires n'a donc pas remis en question le portefeuille d'Iperia.

Toutefois, avec la montée en puissance du rôle de régulateur de la nouvelle instance nationale, le certificateur a choisi de renforcer le contrôle et l'accompagnement de ses 150 organismes de formation habilités. Un attendu constructif selon Nadège Turco qui regrette toutefois la complexité née de la publication des différentes doctrines. Le suivi de l'emploi de ses stagiaires permet à Iperia d'identifier les évolutions du marché et d'adapter son offre. Ainsi, la certification « employé familial » a été retravaillée à la faveur de son renouvellement en 2023 pour privilégier les compétences liées à l'aide apportée aux familles dans leur quotidien (aide aux devoirs, repas à domicile, services auprès de personnes âgées autonomes...). En parallèle, le projet nouvelle certification d'« auxiliaire du cadre de vie » ciblée sur les tâches ménagères sera déposée en 2024.

Favoriser les passerelles avec la mise en place de correspondances

Afin d'enrichir les parcours professionnels dans le secteur de l'emploi à domicile et coller aux nouvelles attentes des particuliers employeurs, Iperia travaille également sur son offre au Répertoire spécifique (RS). « *Nous avons développé une logique de spécialisation au RS avec 5 certifications enregistrées* », précise Nadège Turco. Une sixième portant sur la « coordination des soins » est en cours d'instruction auprès de France compétences. Si les branches se montrent aussi actives, c'est que le secteur devra faire face à un défi de taille. [Plus de 700 000](#) emplois seront ainsi à pourvoir d'ici 2030. Pour attirer des candidats, il est essentiel de construire des passerelles et faciliter les reconversions professionnelles. Inscrite dans l'agenda de France compétences, [la mise en place de correspondances](#) entre certifications professionnelles répond à ces enjeux. Pour Iperia, c'est déjà une réalité au sein de son propre portefeuille et, plus récemment, avec d'autres certificateurs. « *Nous avons travaillé avec le ministère du Travail et le ministère de la Cohésion sociale pour établir des tables de correspondances qui ont été publiées entre 2021 et 2022* », confirme Nadège Turco.



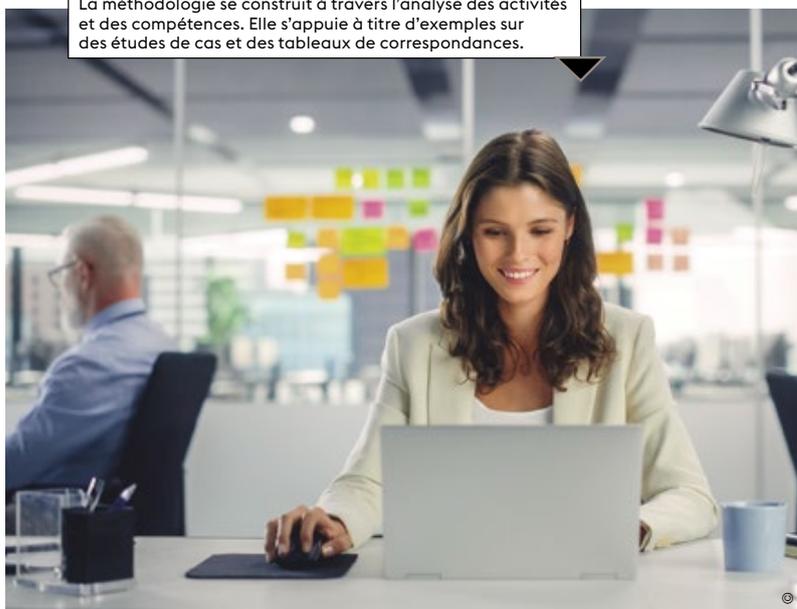
Stratégie

LES CORRESPONDANCES ENTRE CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, UN CHANTIER DÉLICAT

À la tête de la direction de la certification professionnelle de France compétences depuis avril 2023, René Bagorski détaille sa feuille de route de la rentrée. En bonne place dans son agenda, le projet de correspondance entre certifications professionnelles s'annonce complexe et délicat à mettre en œuvre.

Catherine Trocquemé

La méthodologie se construit à travers l'analyse des activités et des compétences. Elle s'appuie à titre d'exemples sur des études de cas et des tableaux de correspondances.



de la certification professionnelle de France compétences depuis avril 2023. Ce spécialiste de la formation professionnelle se donne pour objectif "la consolidation" de l'édifice (voir encadré). Mais un dossier complexe s'impose dans son agenda. Prévu par la loi "Avenir professionnel", les correspondances totales ou partielles entre les certifications professionnelles via leurs blocs de compétences conditionnent le déploiement de parcours de mobilité professionnelle certifiants et plus accessibles. Un sujet sensible pour les certificateurs.

Des enjeux juridiques et économiques

Ces derniers s'inquiètent d'une approche qui pourrait fragiliser leur modèle économique. Durant les quatre dernières années, ils ont dû investir dans leur ingénierie de certification et l'animation de leur réseau de partenaires afin de répondre à des règles d'enregistrement plus exigeantes et centrées sur la valeur d'usage. Sésames indispensables pour mobiliser la plupart des dispositifs financés sur fonds publics – dont le très attractif CPF – les certifications professionnelles sont devenues un actif stratégique, voire un élément central de leur modèle économique. Certains certificateurs craignent, par le jeu des équivalences, de voir leur "marque" se déprécier sur le marché.

Pris en étau entre la logique du secteur privé et celle du service public, le système de la certification doit évoluer prudemment. Pour René Bagorski, la sémantique a son importance. Le nouveau directeur de la certification professionnelle de France compétences renvoie au texte de loi dont la lecture ne lève pas toutes les ambiguïtés et ne traite pas des difficultés de sa mise en œuvre (voir encadré). "Nous sommes conscients des enjeux économiques et pédagogiques. Nous allons avancer par étapes, en lien étroit avec les certificateurs."

La refonte des certifications professionnelles lancée en 2019 par France compétences entre dans une nouvelle phase. Après un long travail sur la qualité de l'offre et l'harmonisation des pratiques des certificateurs, les deux répertoires nationaux sont prêts à servir les enjeux inédits de l'évolution des compétences et des transitions professionnelles. Cette première étape pose les fondations d'un système devenu une pièce maîtresse de la régulation du marché, garant de parcours de formation modulaires plus individualisés, capables de répondre aux besoins d'une économie en pleine mutation.

"Mon prédécesseur et son équipe partaient d'une feuille blanche. Aujourd'hui, nous disposons d'une doctrine solide et bien structurée", déclare René Bagorski, à la tête de la direction



Stratégie



René Bagorski,
directeur de
la commission
certifications
professionnelles
de France
compétences.

Une mise en œuvre progressive

Les rencontres avec les grands réseaux, les branches professionnelles et les représentants d'organismes de formation s'enchaînent. Ces réunions posent l'esprit de ce projet, clarifient les notions d'équivalence et de correspondances, présentent la méthodologie et les process d'intégration dans le système d'information de France compétences.

C'est également l'occasion d'évoquer avec les certificateurs les points de vigilance juridiques et l'impact de ce projet dans leurs pratiques. La méthodologie se construit à travers l'analyse des activités et des compétences. Elle s'appuie à titre d'exemples sur des études de cas et des tableaux de correspondances. Le résultat de ce travail sera restitué lors d'un séminaire fin 2023.

Le calendrier de mise en conformité a été assoupli. Dans un premier temps, les certificateurs sont invités à travailler sur leur propre portefeuille. La deuxième étape, plus délicate, élargira les correspondances entre les différentes certifications

“Conscients des enjeux économiques et pédagogiques, nous allons avancer par étapes, en lien étroit avec les certificateurs”

CE QUE DIT LE CODE DU TRAVAIL

Art. L. 6113-7. – “La commission de France compétences en charge de la certification professionnelle peut adresser aux ministères et organismes certificateurs une demande tendant à la mise en place de correspondances totales ou partielles entre la certification professionnelle dont ils sont responsables avec les certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences. À défaut pour l'organisme certificateur de satisfaire cette demande, France compétences procède au retrait de la certification professionnelle délivrée par l'organisme du répertoire.”

du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). À ce stade, des clarifications devront être apportées. “Nous allons prendre conseil afin de poser et de sécuriser le cadre juridique”, précise René Bagorski. Face aux inquiétudes des certificateurs, il se veut rassurant. “Il n'y a pas de principe de réciprocité obligatoire.” Un certificateur pourrait ainsi refuser d'appliquer la correspondance. Se pose alors la question de l'effectivité des correspondances. Malgré ces difficultés, le projet est devenu à la fois stratégique et urgent au moment où le gouvernement accélère la réforme de la VAE et place les transitions professionnelles au centre des politiques publiques. ●

CONSOLIDER LE SYSTÈME DE CERTIFICATION

➤ **Intensification de la politique de contrôle**, dont les moyens ont été renforcés. Des sujets seront particulièrement surveillés. Le marketing et la communication sur les certifications professionnelles et la qualité de l'animation des réseaux de partenaires habilités. “Les certificateurs ne sont pas à la tête d'une franchise. Ils ont des comptes à rendre sur la mise en œuvre de leurs certifications”, insiste René Bagorski, directeur de la commission certifications professionnelles de France compétences.

➤ **Alignement des certifications publiques** enregistrées de droit aux exigences de France compétences. Ces quatre dernières années, le décalage s'est creusé avec les pratiques des certificateurs privés et nuit à la cohérence des répertoires. France compétences travaille avec les partenaires sociaux et les 11 commissions professionnelles consultatives (CPC) pour établir un rapport de synthèse et de préconisations.

➤ **Communication et pédagogie** : pour accompagner les transitions professionnelles et le déploiement de la réforme de la VAE, l'ensemble de l'écosystème, acteurs de l'orientation, de l'accompagnement, organismes de formation ou encore financeurs ont besoin de maîtriser la finalité, le fonctionnement et l'offre des répertoires nationaux. Dans le même esprit, une campagne auprès du grand public a été lancée.

www.francecompetences.fr/fiche/votre-futur-diplome-est-il-reconnu-par-letat-2





■ Correspondances entre certifications professionnelles, mode d'emploi

Par Catherine Trocquemé

Directeur de la certification professionnelle de France compétences, René Bagorski détaille sa feuille de route pour le Quotidien de la formation.

En bonne place dans son agenda, le projet de correspondance entre certifications professionnelles s'annonce complexe et délicat à mettre en œuvre.

La refonte des certifications professionnelles lancée dès 2019 par France compétences entre dans une nouvelle phase. Après un long travail sur la qualité de l'offre et l'harmonisation des pratiques des certificateurs, les deux répertoires nationaux sont prêts à servir les enjeux inédits de l'évolution des compétences et des transitions professionnelles. Cette première étape pose les fondations d'un système devenu une pièce maîtresse de la régulation du marché, garant de parcours de formation modulaires plus individualisés capables de répondre aux besoins d'une économie en pleine mutation. « Mon prédécesseur et son équipe partaient d'une feuille blanche. Aujourd'hui, nous disposons d'une doctrine solide et bien structurée » déclare René Bagorski à la tête de la direction de la certification professionnelle de France compétences depuis avril dernier. Ce spécialiste de la formation professionnelle se donne pour objectif « la consolidation » de l'édifice (voir encadré). Mais un dossier complexe s'impose dans son agenda. Prévues par la loi « Avenir professionnel », les correspondances totales ou partielles entre les certifications professionnelles via leurs blocs de compétences conditionnent le déploiement de parcours de mobilité professionnelle certifiants et plus accessibles. Un sujet sensible pour les certificateurs.

Des enjeux juridiques et économiques

Ces derniers s'inquiètent d'une approche qui pourrait fragiliser leur modèle économique. Durant les quatre dernières années, ils ont dû

investir dans leur ingénierie de certification et l'animation de leur réseau de partenaires afin de répondre à des règles d'enregistrement plus exigeantes et centrées sur la valeur d'usage. Sésames indispensables pour mobiliser la plupart des dispositifs financés sur fonds publics – dont le très attractif CPF- les certifications professionnelles sont devenues un actif stratégique, voire un élément central de leur modèle économique. Certains certificateurs craignent, par le jeu des équivalences, de voir leur « marque » se déprécier sur le marché. Pris en étau entre la logique du secteur privé et celle du service public, le système de la certification doit évoluer prudemment. Pour René Bagorski la sémantique a son importance. Le nouveau directeur de la certification professionnelle de France compétences renvoie au texte de loi dont la lecture ne lève pas toutes les ambiguïtés et ne traite pas des difficultés de sa mise en œuvre (voir encadré). « Nous sommes conscients des enjeux économiques et pédagogiques. Nous allons avancer par étapes, en lien étroit avec les certificateurs ».

Une mise en œuvre progressive

Les rencontres avec les grands réseaux, les branches professionnelles et les représentants d'organismes de formation s'enchaînent. Ces réunions posent l'esprit de ce projet, clarifient les notions d'équivalence et de correspondances, présentent la méthodologie et les processus d'intégration dans le système d'information de France compétences. C'est également l'occasion d'évoquer avec les certificateurs les points de vigilance juridiques et l'impact de ce projet dans leurs pratiques. La méthodologie se construit à travers l'analyse des activités et des compétences. Elle s'appuie à titre d'exemples sur des études de cas et des tableaux de correspondances. Le résultat de ce travail sera restitué lors d'un séminaire fin 2023. Le calendrier de mise en conformité a été assoupli. Dans un premier temps, les certificateurs sont invités à travailler sur leur propre portefeuille.

Nécessité de clarifier

La deuxième étape, plus délicate, élargira les correspondances entre les différentes certifications du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). A ce stade, des clarifications devront être apportées. « *Nous allons prendre conseil afin de poser et de sécuriser le cadre juridique* », précise René Bagorski. Face aux inquiétudes des certificateurs, il se veut rassurant. « *Il n'y a pas de principe de réciprocité obligatoire* ». Un certificateur pourrait ainsi refuser d'appliquer la correspondance. Se pose alors la question de l'effectivité des correspondances. Malgré ces difficultés, le projet est devenu à la fois stratégique et urgent au moment où le gouvernement accélère la réforme de la VAE et place les transitions professionnelles au centre des politiques publiques.

Ce que dit la loi

« Art. L. 6113-7. – La commission de France compétences en charge de la certification professionnelle peut adresser aux ministères et organismes certificateurs une demande tendant à la mise en place de correspondances totales ou partielles entre la certification professionnelle dont ils sont responsables avec les certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences. A défaut pour l'organisme certificateur de satisfaire cette demande, France compétences procède au retrait de la certification professionnelle délivrée par l'organisme du répertoire.

Consolider le système de certification

- **Intensification de la politique** de contrôle dont les moyens ont été renforcés. Des sujets seront particulièrement surveillés. Le marketing et la communication sur les certifications professionnelles et la qualité de l'animation des réseaux de partenaires habilités. « *Les certificateurs ne sont pas à la tête d'une franchise. Ils ont des comptes à rendre sur la mise en œuvre de leurs certifications* », insiste René Bagorski.
- **Alignement des certifications** publiques enregistrées de droit aux exigences de France compétences. Ces quatre dernières années, le décalage s'est creusé avec les pratiques des certificateurs privés et nuit à la cohérence des répertoires. France compétences travaille avec les partenaires sociaux et les II commissions professionnelles consultatives (CPC) pour établir un rapport de synthèse et de préconisations dont la remise est attendue dans la deuxième quinzaine de juillet.
- **Communiquer** et faire de la pédagogie. Pour accompagner les transitions professionnelles et le déploiement de la réforme de la VAE, l'ensemble de l'écosystème, acteurs de l'orientation, de l'accompagnement, organismes de formation ou encore financeurs ont besoin de maîtriser la finalité, le fonctionnement et l'offre des répertoires nationaux. Dans le même esprit, une [campagne](#) auprès du grand public vient d'être lancée.



CERTIFICATIONS D'ÉTAT : COUP D'ENVOI DE LA REFONTE

Après les certifications professionnelles privées, c'est au tour des certifications publiques de faire leur *aggiornamento*. Lors de l'UHFP, le ministère du Travail a précisé ses ambitions et sa feuille de route. En cours de constitution, une équipe interministérielle travaillera autour de leur conception et de leur ingénierie en ligne avec les attendus de France compétences.

Catherine Trocquemé



C'est un des messages forts de l'UHFP 2023. Identifiées comme un des piliers de la régulation et le socle de la qualité de la formation, les certifications professionnelles doivent accélérer leur transformation. La présence au sein du cabinet de la ministre Carole Grandjean d'un conseiller spécial en charge de ces questions traduit la volonté du gouvernement de disposer d'un portefeuille solide et harmonisé. Nommé à ce poste en août dernier, Guillaume Houzel présente sa feuille de route lors d'une table ronde de la 18^e UHFP, le 26 janvier 2023. *"Les certifications professionnelles sont le cœur du réacteur des politiques publiques"*, déclare-t-il en préambule. Lancée dès 2019 par France compétences, la refonte des répertoires nationaux porte ses fruits. Ingénierie rigoureuse, articulation avec les besoins en compétences des entreprises, culture du résultat, responsabilisation des certificateurs dans l'animation de leur réseau, les nouvelles exigences du régulateur ont restructuré le marché, parfois dans la douleur. Devenues un actif stratégique pour les organismes de formation, les certifications professionnelles ont montré leur

“ Les certifications professionnelles sont le cœur du réacteur des politiques publiques ”

force en matière de régulation, notamment sur le marché du CPF. Mais, jusqu'à présent, les certifications d'État enregistrées de droit n'étaient pas concernées, fragilisant l'ensemble du portefeuille et créant des inégalités de traitement entre certificateurs.

Mise en place d'une équipe interministérielle

À un moment où s'engage une réforme de la voie professionnelle, le ministère du Travail s'attaque à ce fonctionnement à deux vitesses. Un exercice délicat qui implique d'autres ministères certificateurs dont l'Éducation nationale et l'Agriculture. *"Nous allons mettre en place une équipe interministérielle pour travailler sur le réenregistrement des grandes certifications d'État en mutualisant les ressources et en harmonisant les méthodologies"*, précise Guillaume Houzel.





De gauche à droite :
Mikaël Charbit,
directeur de la
certification
professionnelle
au sein de France
compétences, et
Guillaume Houzel,
conseiller spécial
de la ministre
Carole Grandjean.



●●● Avec l'appui d'experts de l'ingénierie de certification issus de l'Afpa et en lien avec les partenaires sociaux, cette "escouade" devra réinterroger l'offre, en ligne avec les exigences de France compétences. Seule cette convergence peut garantir la lisibilité et l'harmonisation du répertoire national. Dans le contexte de grande transformation des métiers, le gouvernement cherche également à introduire, dans chacune des certifications, les nouvelles compétences de la transition écologique et numérique ainsi que la prise en compte des situations de handicap.

Alignement des CPC avec les attendus de France compétences

Autre levier de convergence, l'alignement des pratiques des II commissions paritaires consultatives (CPC) chargées d'examiner les projets de création, de renouvellement ou de suppression des certifications d'État avec les attendus de France compétences. Le régulateur les accompagnera dans le diagnostic et les évolutions à engager autour des nouveaux critères d'enregistrement appliqués par le régulateur. Parmi eux, les taux d'insertion professionnelle, l'adéquation avec les besoins du marché du travail, la rigueur des référentiels ou encore le contrôle des organismes de formation habilités se sont déjà imposés aux autres certificateurs.

Pour beaucoup d'entre eux, la marche à gravir s'est avérée plus haute que prévu. Les branches professionnelles en savent quelque chose. En quelques mois, la métallurgie a dû s'adapter à marche forcée et mobiliser d'importantes ressources pour inscrire ses certifications paritaires au répertoire national. Un changement brutal,

selon le directeur emploi-formation de l'UIMM, invité à témoigner lors de la table ronde. David Derré pointe également les évolutions trop fréquentes de la doctrine de France compétences, la complexité de certaines procédures et un sentiment d'inégalité vis-à-vis des certificateurs de droit. "Les branches s'épuisent", prévient-il.

France compétences ouvre le chantier des équivalences

Un constat partagé par le Synofdes. "Nous avons besoin de stabilité. Nous sommes également confrontés à des incohérences", confirme sa vice-présidente Jeanine Chapot qui prend l'exemple de numéros d'enregistrement de certifications non actualisés dans certaines commandes publiques ou des pratiques d'organisation du jury d'évaluation encore très disparates. Il faut dire que la refonte des répertoires nationaux a été menée à un rythme très soutenu par France compétences qui a multiplié les éléments de doctrine. Par souci de clarté et de pédagogie, le régulateur a publié l'été 2022 un guide sur le RNCP et devrait sortir celui du RS au premier trimestre 2023, tout en poursuivant sa feuille de route.

Une nouvelle étape nécessaire au déploiement de parcours modularisés va s'ouvrir. "Nous lançons la procédure des équivalences entre les blocs de compétences des certifications. Nous accompagnerons les certificateurs dans leur démarche", déclare Mikaël Charbit, son directeur des certifications professionnelles.

Le chantier pose déjà question. Les propriétaires des certifications ne voient pas d'un bon œil ces équivalences qui pourraient affaiblir leur marque sur le marché devenu très concurrentiel. ●





France compétences lance le chantier des équivalences entre certifications professionnelles

Par David Garcia

Ministères et organismes certificateurs sont invités à identifier les équivalences possibles entre leurs certifications professionnelles et les autres certifications professionnelles du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ce travail de recensement vise à établir des passerelles entre certifications et à faciliter les mobilités professionnelles.

La deuxième phase de la refonte des certifications professionnelles est lancée. France compétences et sa Commission nationale de la certification professionnelle invitent les ministères et organismes certificateurs à travailler sur la question des équivalences entre les certifications professionnelles inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Ce travail de recensement doit être réalisé au cours du premier semestre 2023, indique l'instance de régulation dans un communiqué diffusé le 15 décembre. Objectif : « faciliter les mobilités professionnelles des actifs par un accès simplifié et modularisé aux parcours de qualification », souligne [France compétences](#).

Faciliter les passerelles et les mobilités

Plus de quatre ans après la création de France compétences, la majorité des certifications professionnelles enregistrées au RNCP ont été « réinterrogées sur leur capacité à répondre aux besoins en compétences du marché du travail et sont maintenant structurées en blocs de compétences », précise l'instance de régulation. Pour faciliter les passerelles entre certifications, il convient « d'identifier les équivalences entre les blocs de compétences

des certifications professionnelles. » Selon France compétences, ce nouveau chantier vient en appui de la réforme en cours de la validation des acquis l'expérience (VAE), « en renforçant la valeur des futurs parcours de reconnaissance ciblant spécifiquement des blocs de compétences. »

Intégration du recensement aux fiches RNCP

Les ministères et organismes certificateurs sont ainsi invités, lors du premier semestre 2023, à identifier des équivalences, pour les demandes d'enregistrements et les fiches actuellement enregistrées, et à intégrer ce recensement à leurs fiches RNCP via le système d'information (SI). « Dans ce cadre, le SI de France compétences a ainsi été modifié afin de constituer une base de données des équivalences. Cette base de données, une fois renseignée et consolidée, permettra aux acteurs du champ emploi-formation de disposer d'informations facilitant la modularisation des parcours de qualification. Elle sera ensuite accessible en open data », complète France compétences.

Notices d'aide actualisées

[Les notices d'aide ont été actualisées](#) pour préciser les modalités pratiques associées, les certificateurs sont aussi invités à se référer au [Vademecum RNCP \(p58\)](#).

A partir du second semestre, sur la base de ce premier travail, la Commission de la certification professionnelle de France compétences, exercera son pouvoir de recommandation prévu à l'article L. 6113-7 du code du travail, si toutefois il est constaté des insuffisances.



15 décembre 2022

Lancement du chantier des équivalences entre certifications professionnelles

Certification professionnelle



*France compétences et sa Commission de la certification professionnelle invitent les ministères et organismes certificateurs à identifier les équivalences possibles entre leurs certifications professionnelles et les autres certifications professionnelles du **RNCP**. Ce recensement devra être réalisé sur le premier semestre 2023. L'objectif : faciliter les mobilités professionnelles des actifs par un accès simplifié aux parcours de qualification.*

Plus de 4 ans après la création de France compétences, la majorité des certifications professionnelles enregistrées au RNCP ont été réinterrogées sur leur capacité à répondre aux besoins en compétences du marché du travail et sont maintenant structurées en blocs de compétences. Au sein de ce nouveau cadre, à la fois mieux adapté aux besoins en compétences des actifs et des entreprises et plus homogène, le sujet des passerelles entre certifications, notamment à l'échelle des blocs de compétences, doit être investi de manière plus systémique.

L'objectif : faciliter les mobilités professionnelles des actifs par un accès simplifié et modularisé aux parcours de qualification. Pour répondre à cela, il faut donc identifier les équivalences entre les blocs de compétences des certifications professionnelles. Ce chantier s'inscrit ainsi naturellement en appui de la réforme portant sur la **VAE**, en renforçant la valeur des futurs parcours de reconnaissance ciblant spécifiquement des blocs de compétences.

Les ministères et organismes certificateurs sont ainsi invités, au premier semestre 2023, à réaliser ce travail d'identification des équivalences, pour les demandes d'enregistrements et les fiches actuellement enregistrées, et à intégrer ce recensement à leurs fiches RNCP via le système d'information (SI). Dans ce cadre, le SI de France compétences a ainsi été modifié afin de constituer une base de données des équivalences. Cette base de données, une fois renseignée et consolidée, permettra aux acteurs du champ emploi-formation de disposer d'informations facilitant la modularisation des parcours de qualification. Elle sera ensuite accessible en open data.

Les [notices d'aide](#) ont été actualisées pour préciser les modalités pratiques associées, les certificateurs sont aussi invités à se référer au [Vademecum RNCP](#) (p58).

A partir du second semestre, sur la base de ce premier travail, la Commission de la certification professionnelle de France compétences, exercera son pouvoir de recommandation prévu à l'article L. 6113-7 du code du travail, si toutefois il est constaté des insuffisances.



■ Les services de l'automobile rénovent leur portefeuille de certifications

Par Catherine Trocquemé

Dans sa dernière enquête, l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, l'Anfa - qui fête ses 70 ans -, affiche des taux d'insertion professionnelle record en 2021 pour les certifications de la branche. Un portefeuille entièrement rénové afin de s'aligner sur les attendus de la réforme et de faciliter les mobilités.

Avec des taux d'insertion professionnelle à 6 mois de 93% pour les titulaires d'une certification professionnelle des services de l'automobile, la branche récolte les fruits d'un travail de fond sur son ingénierie de certification. Son dernier [Autofocus](#) publié le 11 octobre enregistre, pour 2021, des résultats en progression en particulier pour les parcours en alternance. Chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie de formation de la branche, l'ANFA anime l'Observatoire, développe les certifications et anime un réseau de centres de formation habilités. Cette association créée par les partenaires sociaux dans les années 1950 a conservé cette mission historique lors de la constitution des nouveaux opérateurs de compétences nés avec la réforme de 2018. Forte d'un portefeuille de 130 CQP (certification de qualification professionnelle) et titres, la branche a toujours été très active. Mais la refonte du système des certifications professionnelles inscrites aux répertoires nationaux pilotée depuis 2019 par France compétences impulse une nouvelle dynamique.

Muscler l'ingénierie de certification

« La réforme nous a poussés à rénover l'ensemble de notre portefeuille. Nous avons engagé un travail de découpage en blocs de compétences et revu nos modalités d'évaluation », confirme Angélique Fernier, responsable de l'ingénierie de certification à l'ANFA. En lien avec la branche, l'association a identifié et enregistré au RNCP

une vingtaine de CQP. D'autres ont été transformés en « titres à finalité professionnelle », éligibles aux contrats en alternance. Ce travail d'ingénierie de certification étalé sur plus de 18 mois a exigé des renforts de compétences au sein de l'ANFA.

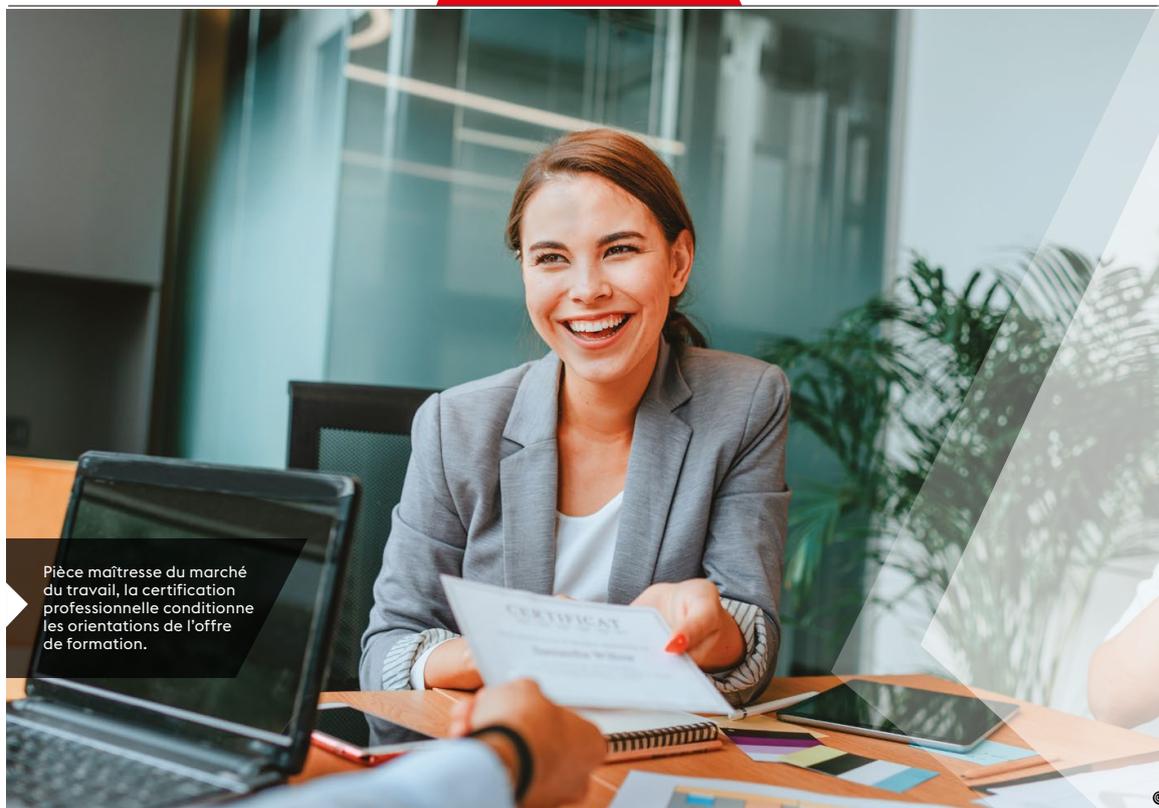
Favoriser les mobilités professionnelles

Au-delà de la mise en conformité avec les attendus de France compétences, la branche cherche à optimiser son portefeuille pour répondre aux enjeux d'attractivité et de transformation de ses métiers. « Nous avons pu ainsi construire des parcours d'évolution par niveau au sein d'une même filière. Il est désormais possible de passer, par exemple, de mécanicien à technicien en acquérant des blocs de compétences. Aujourd'hui, nous travaillons sur des mobilités professionnelles intra-branche », précise Angélique Fernier. Les certifications professionnelles pourront ainsi répondre aux besoins des entreprises sur des métiers émergents ou en forte tension.

Veiller à la qualité de son réseau de partenaires

Pour déployer les parcours de formation, l'ANFA s'appuie sur un écosystème de 113 organismes habilités dont certains font partie des 80 CFA pilotes et associés. Les exigences renforcées de France compétences en matière d'animation par les certificateurs de leurs réseaux de partenaires ont eu, là aussi, un impact. « Une commission d'habilitation se réunit tous les mois. Un cahier des charges précisant les attendus en matière d'équipe pédagogique, de contenu de formation, de matériel ou encore d'évaluation a été formalisé. Nous avons également développé des outils pour accompagner nos partenaires », déclare Angélique Fernier. Des responsables territoriaux de l'ANFA assurent le suivi au plus près du terrain.

À la une



Clés de lecture

UN MARCHÉ DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES EN PLEINE RESTRUCTURATION

Menée à un rythme soutenu, la refonte des certifications professionnelles structure les deux répertoires nationaux autour de règles communes. Les nouvelles exigences sur leur valeur d'usage, la qualité de leur ingénierie, la rigueur de l'évaluation et l'harmonisation des pratiques ont professionnalisé le métier de certificateur. Après les échéances parfois tendues du renouvellement des stocks, France compétences intensifie sa mission de régulation, renforce son contrôle et accompagne le déploiement attendu des équivalences. Sur le marché de la formation, les certifications professionnelles, devenues un élément-clé des modèles économiques, font naître de nouvelles stratégies.



À la une

LES CLÉS DE LECTURE D'UN MARCHÉ DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES EN PLEINE RESTRUCTURATION

VERS LA SÉCURISATION ET L'ÉLARGISSEMENT DU NOUVEAU SYSTÈME DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Les exigences de France compétences ont durci les conditions d'enregistrement aux répertoires nationaux. Les certificateurs ont dû monter en compétences, renforcer leur expertise en matière d'ingénierie et de gestion de leur réseau de partenaires. L'heure est désormais à la consolidation et au prolongement de la réforme.

Catherine Trocquemé

Pour beaucoup d'organismes de formation, le premier semestre 2022 marquera une rupture. À l'échéance du renouvellement du Répertoire spécifique (RS), ils ont été nombreux à se voir privés de leur sésame sur le CPF. "La période a été très compliquée, provoquant un ralentissement de l'activité", confirme Régis Micheli, fondateur d'Oktogone. Certains, comme Pipplet (ETS Global), troisième certification la plus mobilisée, ou Cambridge, dans les formations en langues, ont dû se retirer de la plateforme le temps de se mettre en ligne avec les attendus de France compétences. Face aussi à la vague de fraudes et de pratiques illicites, le régulateur a choisi la fermeté.

Travail intensif de mise en conformité

À la suite de cette thérapie de choc, la taille du RS s'est réduite de moitié. Lancée en 2019, la refonte des certifications professionnelles entrainait ainsi dans une nouvelle phase. "Nous avons vécu trois temps. Un temps de structuration du nouvel écosystème de la certification puis un deuxième temps, en 2020, de formalisation des attendus et de montée en compétences des certificateurs. Aujourd'hui, nous sommes clairement entrés dans une phase de régulation des usages", annonçait en septembre 2021 Mikaël Charbit, directeur de la certification professionnelle de France compétences.

Fruit de trois années d'élaboration de doctrines et de notes clarifiant le nouveau cadre national, un vade-mecum sur le RNCP (dont les trois quarts



“ C'est le préalable au déploiement de passerelles entre les blocs de compétences ”

des certifications obéissent aux canons de la réforme) a été publié le 1^{er} juillet 2022. Celui consacré au RS devrait suivre d'ici la fin de l'année.

Ce travail intensif de mise en conformité du portefeuille, préambule nécessaire au déploiement de passerelles entre les blocs de compétences, de parcours individualisés adaptés aux évolutions rapides des métiers, touche à sa fin. Parfois dans la douleur, les certificateurs se sont alignés. Ils se sont professionnalisés, ont développé leur expertise d'ingénierie, se sont rapprochés des entreprises et ont structuré leurs relations avec leurs partenaires habilités.

Garantir la valeur d'usage

Pièce maîtresse du marché du travail, la certification professionnelle conditionne les orienta-

À la une

LES CLÉS DE LECTURE D'UN MARCHÉ DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES EN PLEINE RESTRUCTURATION



3 QUESTIONS À

Mikael Charbit, directeur de la certification professionnelle, France compétences

“Il faut aller plus loin dans la politique de contrôle”

Trois ans après son lancement, quel bilan tirez-vous la refonte des certifications professionnelles ?

Nous observons une réelle montée en qualité des certifications professionnelles. Véritable élément de cadrage, le travail exigé sur les référentiels et sur l'animation des réseaux par les nouvelles règles d'enregistrement s'est révélé structurant. Autre point positif, leur articulation avec les besoins des entreprises et leur valeur d'usage sur le marché du travail se sont améliorées.

Quels sont les enjeux prioritaires ?

Il faut aller plus loin dans la politique de contrôle en renforçant nos moyens juridiques et humains. Nous travaillons également à la mise à disposition de données aux certificateurs afin de les soutenir dans la professionnalisation de leur réseau. Le RNCP doit désormais construire des équivalences et des passerelles. Enfin, se pose la question de l'harmonisation des certifications quelle que soit la procédure d'enregistrement.

Quelles sont les prochaines étapes de la réforme des certifications professionnelles ?

Nous allons continuer notre travail sur la gestion des données, en lien avec la CDC. Outils d'aide à la décision, ces informations représentent également le socle du futur passeport compétences. Jusque-là concentrés sur la régulation nos actions et nos efforts s'orienteront davantage vers les usagers. Nous allons communiquer auprès de l'ensemble de l'écosystème afin que chacun puisse s'acculturer sur le sujet des certifications professionnelles.

Propos recueillis par Catherine Trocauemé



Fruit de trois années de travail, un vade-mecum sur le RNCP a été publié le 1^{er} juillet 2022.



Cécile Loyer, responsable marketing chez Cambridge France.

tions d'une part de l'offre de formation et représente un levier essentiel d'employabilité et de mobilité. La qualité de ses référentiels et son adéquation aux besoins de l'économie doivent être à la hauteur de ces enjeux plus que jamais d'actualité. Or, au fil du temps, le système s'est complexifié, créant de la confusion.

La réforme de 2018 resserre sa gouvernance autour de France compétences et durcit les règles d'enregistrement aux répertoires. Au-delà des nouvelles exigences en matière d'ingénierie et d'écriture en compétences, le régulateur se montre intransigeant sur la valeur d'usage de



REPÈRES

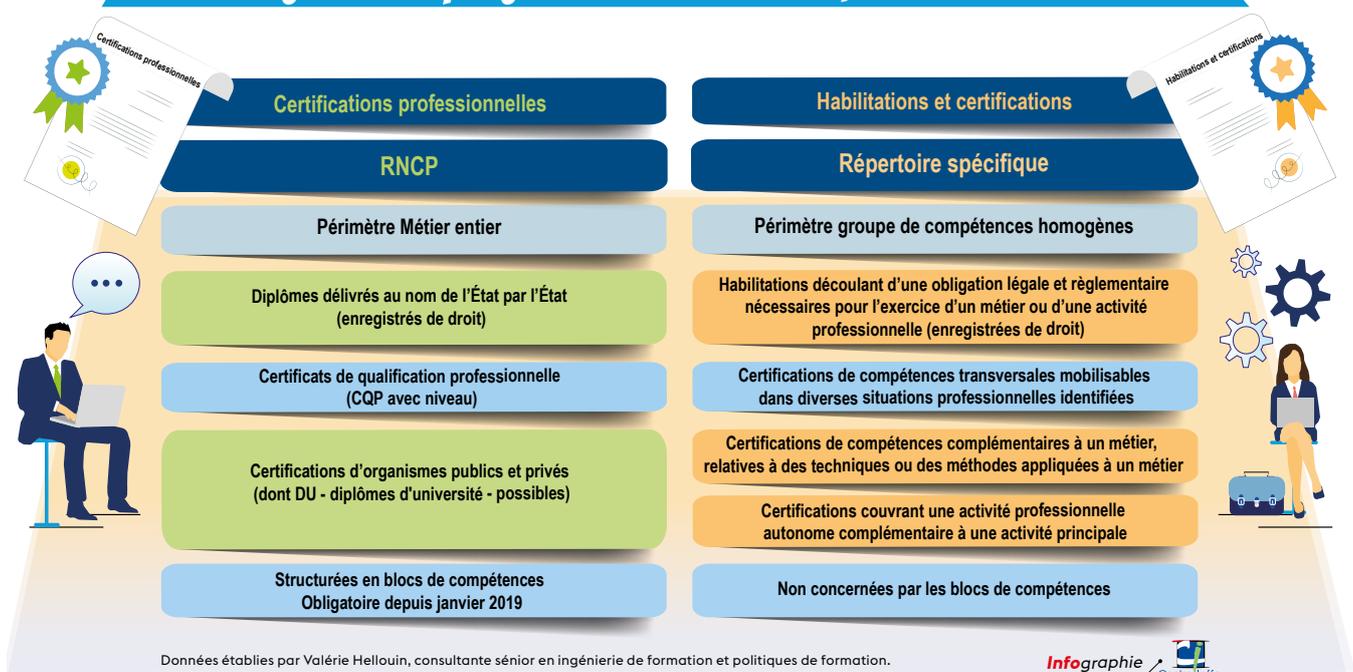
VERS UN ALIGNEMENT DES CERTIFICATIONS PUBLIQUES ?

C'est un des axes forts du second mandat d'Emmanuel Macron. La réforme du lycée professionnel engagée dès cet été par le ministère du Travail suppose un travail sur les certifications proposées. Inscrites de droit dans les répertoires nationaux, ces dernières sont passées sous les radars des nouvelles exigences d'enregistrement de France compétences et ne répondent pas toujours aux besoins du marché du travail, pénalisant les jeunes dans leur insertion professionnelle. Malgré une refonte des commissions professionnelles consultatives (CPC) lancée en 2019, le sujet aussi sensible que récurrent reste entier, mais fait désormais partie des priorités de l'exécutif. Dans ce contexte, France compétences pourrait voir son rôle renforcé sur le périmètre des certifications publiques.

À la une

LES CLÉS DE LECTURE D'UN MARCHÉ DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES EN PLEINE RESTRUCTURATION

Certification professionnelle : deux périmètres en France



●●● la certification. Au moment du dépôt puis du renouvellement, le dossier doit pouvoir prouver l'intérêt du marché pour la certification – études d'opportunité et chiffres d'insertion professionnelle à la clé. Les certificateurs ont donc dû développer des relations avec les professionnels exerçant le métier ou l'activité visée. Par exemple, en travaillant étroitement avec les acteurs du territoire, la Maison familiale rurale de Vayres, en Gironde, a remplacé, dans les modalités d'évaluation de sa certification, l'épreuve classique de comptabilité par la réalisation d'un "business plan", plus adaptée aux évolutions récentes du métier.

À la Maison familiale rurale de Vayres, en Gironde.



Le chantier des équivalences

Autre point de rupture pour les certificateurs, leur responsabilité vis-à-vis de leurs partenaires habilités a clairement été posée. "Les nouvelles exigences de France compétences en matière d'animation et de contrôle qualité de notre réseau représentent un véritable changement que nous n'avions pas anticipé", reconnaît Cécile Loyer, responsable marketing chez Cambridge France. Tous se dotent d'outils et de process pour recruter, accompagner et contrôler leurs partenaires sous la haute vigilance de France compétences. La régulation des usages des certifications professionnelles et la lutte contre les fraudes font partie des priorités. En lien avec la CDC, le régulateur s'appuie sur l'analyse des données de la plateforme, la convergence des systèmes d'information et des moyens juridiques et humains appelés à s'étoffer. Les maillons faibles de la chaîne de valeur des certifications professionnelles, comme les dispositifs et la mise en œuvre des évaluations, seront scrutés de près.

L'acculturation de l'ensemble de l'écosystème – financeurs, acteurs de l'emploi et les utilisateurs – aux enjeux de la certification professionnelle est un préalable pour engager le chantier des équivalences entre blocs de compétences, pour lequel France compétences jouera un rôle de facilitateur. ●

LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES FONT NAÎTRE DE NOUVELLES STRATÉGIES

Plus difficiles à obtenir mais plus nécessaires que jamais aux organismes formation pour se développer, les certifications professionnelles deviennent un élément déterminant de leur modèle économique. Jusqu'ici peu structurées et dominées par une logique patrimoniale, les stratégies évoluent.

Catherine Trocquemé



Regis Micheli, président d'Oktogone Group.

Impossible désormais de faire l'impasse sur les certifications professionnelles dans ses choix stratégiques. L'ouverture de la plateforme CPF attire de nombreux organismes de formation sur ce marché estimé à 2,6 milliards d'euros en 2022.

Condition *sine qua non* de cette stratégie opportuniste, se prévaloir d'une certification professionnelle enregistrée aux répertoires nationaux. Un sésame d'autant plus précieux qu'il ouvre également l'accès aux fonds publics fortement mobilisés autour de l'apprentissage et des reconversions professionnelles.

Dans le même temps, le durcissement des règles d'enregistrement augmente le ticket d'entrée sur les répertoires et professionnalise le métier des certificateurs (voir page IO). Soucieux de valoriser leur portefeuille, ces derniers s'ouvrent aux partenariats ou conçoivent des parcours de formation innovants.

Sur ce marché en pleine restructuration, chacun cherche son positionnement. Certains n'hésitent pas à changer de cap. Le spécialiste du e-learning Oktogone (marques Visiplus et Iscod) avait misé sur des formations issues du Répertoire spécifique (RS). Son dirigeant et fondateur, Regis Micheli,

prend acte de la nouvelle configuration du CPF : *"Pour nous différencier et répondre à l'esprit de la réforme, nous avons décidé d'élargir et de retravailler notre offre autour de parcours plus longs, découpés en blocs de compétences."*

Le nouveau métier de certificateur

D'autres font des certifications professionnelles le cœur de leur modèle économique. Conscients de la valeur de leur actif, ils sont de plus en plus nombreux à tourner le dos à une tradition patrimoniale.

Créé voici cinquante ans par le ministère des PME, au moment où l'installation des Halles de Paris à Rungis génère de nouveaux besoins en compétences et en emploi, Ifocop doit faire face, depuis quelques années, à la baisse de ses subventions. *"Notre portefeuille de 23 titres enregistrés au RNCP représente une véritable valeur ajoutée que nous pouvons valoriser. Nous avons donc développé la formation à destination des salariés en nous appuyant sur notre offre de formation longue et certifiante"*, explique Pascale Garnotel, en charge d'Ifocop services, nouvelle entité dédiée aux organismes de formation partenaires. ●●●

À la une

LES CLÉS DE LECTURE D'UN MARCHÉ DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES EN PLEINE RESTRUCTURATION

Au centre de formation Ifocop (Institut de formation commerciale permanente) de Paris Sud.



“ Notre portefeuille de titres enregistrés au RNCP représente une valeur ajoutée, qui doit être valorisée ”

●●● Mais attention, ce choix stratégique exige des investissements en ressources humaines et en outils de gestion. “Le certificateur est le premier niveau de responsabilité. Ouvrir sa certification aux partenariats offre des opportunités de développement. Mais cette démarche doit répondre à un process qualité”, rappelait Mikaël Charbit, directeur de la certification professionnelle de France compétences, lors d'un webinaire organisé par Centre Inffo en avril 2022. Beaucoup de certificateurs ont étoffé leurs compétences en ingénierie de certification et en contrôle, créé une équipe dédiée aux relations avec le régulateur, à la communication auprès des usagers et de l'écosystème de la formation, ou encore ont dû faire appel à un accompagnement extérieur.

Au-delà du respect des attendus de France compétences, certaines têtes de réseau cherchent à se différencier. La performance de leurs partenaires conditionne la pérennité et le succès de leurs certifications. Webinaires d'information sur le cadre juridique, les règles de communication, les exigences de la plateforme du CPF ; mise à disposition d'outils d'aide à la construction de parcours de formation ou encore partage de bonnes pratiques : avec ces offres de service, les certificateurs protègent leur “marque”.

Certains vont encore plus loin. Le groupe Collège de Paris déploie ainsi un accompagnement à la digitalisation, privilégie les partenariats stratégiques jusqu'à la co-certification.

Une ingénierie de parcours innovante

Pas toujours transparente, la rémunération des certificateurs repose, en général, sur une redevance par stagiaire, avec ou sans droit d'entrée. Ceux qui choisissent une logique patrimoniale doivent trouver d'autres moyens de valoriser leur portefeuille en déployant des parcours de formation innovants.

L'enseignement supérieur a bien compris l'intérêt de faire vivre ses diplômés. L'Université de Rennes 2, des écoles d'ingénieur ou encore la business-school Audencia ont ainsi lancé des offres de VAE (validation des acquis d'expérience). Des équipes dédiées travaillent sur des parcours de VAE hybride intégrant des modules de formation. “La VAE représente un moyen de développer une nouvelle culture de la reconnaissance des expériences professionnelles et l'opportunité d'élargir les publics”, confirme Emmanuel Moyon, responsable VAE au sein d'Audencia.

Rentrée 2022 au MediaCampus d'Audencia.



Il faut dire que le découpage en blocs de compétences et le déploiement des passerelles devraient créer de nouvelles opportunités de développement, ouvrant le champ des possibles dans la construction de parcours individualisés. Cette étape très attendue confortera des stratégies ou en inspirera de nouvelles, accentuant encore la dynamique du marché des certifications. ●



Janvier 2023

V1.1

VADEMECUM

Le Répertoire national des certifications
professionnelles



Certification
professionnelle



EXTRAITS DES PAGES 67-68

GLOSSAIRE

Correspondances et équivalences

La correspondance est définie comme un rapport de conformité ou de ressemblance entre deux objets distincts. Elle se distingue de la notion d'équivalence qui décrit la relation entre deux objets de même valeur.

Les correspondances s'établissent soit à l'échelle de la certification dans sa globalité, et servent essentiellement à permettre la poursuite d'études, soit sont partielles à l'échelle de blocs de compétences et visent à modulariser l'accès à la certification en fonction des compétences déjà validées dans le cadre d'une autre certification professionnelle.

Les correspondances s'apprécient entre certifications professionnelles enregistrées au sein du RNCP ou entre blocs de compétences et certifications du répertoire spécifique.



EXTRAIT DE LA PAGE 61

3.5 La reconnaissance des correspondances et équivalences

La correspondance est définie comme un rapport de conformité ou de ressemblance entre deux objets distincts. Elle se distingue de la notion d'équivalence qui décrit la relation entre deux objets de même valeur.

In fine, les deux notions sont complémentaires et surtout articulables entre elles : c'est parce que deux blocs sont correspondants dans leur contenu et appartiennent au même cadre qualité, celui du RNCP, qu'ils peuvent être considérés comme de même valeur et donc équivalents.

En tant que porteur du cadre national, France compétences et sa commission de la certification professionnelle ont la responsabilité d'établir un cadre de comparabilité entre les certifications professionnelles. Il est reconnu que cette comparabilité passe par :

- l'octroi d'un niveau de qualification (« *et des correspondances possibles avec les certifications des Etats appartenant à l'Union européenne* »),
- à une moindre échelle, le classement au sein de la nomenclature NSF,
- l'identification des correspondances entre certifications professionnelles et leurs blocs de compétences.

Ainsi le législateur a confié un rôle particulièrement affirmé à la commission de la certification professionnelle en la matière puisque l'article L. 6113-7 du code du travail dispose que « la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle peut adresser aux ministères et organismes certificateurs une demande tendant à la mise en place de correspondances totales ou partielles entre la certification professionnelle dont ils sont responsables et les certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences. ». Mais aussi de conclure, pour rendre cette prérogative opérante, que « *A défaut pour le ministère ou l'organisme certificateur de satisfaire cette demande, France compétences procède au retrait de la certification professionnelle délivrée par l'organisme du répertoire* ».

Ainsi, la commission dispose de prérogatives pour ce qui concerne le RNCP, quelle que soit la procédure d'enregistrement, et peut en déduire un impact de nature à remettre en cause la décision ultérieure d'enregistrement, même quand elle ne procède pas de ses prérogatives propres.

L'article R. 6113-13 du code du travail précise, quant à lui, la procédure qui passe par une notification de recommandation, suivie d'une phase contradictoire pouvant durer 6 mois, suivie en cas de confirmation de la recommandation à l'issue de la phase contradictoire puis d'une phase de 6 mois pour permettre la mise en place de la correspondance.

Les correspondances présentent deux finalités pour l'utilisateur en fonction de leur périmètre :

- soit elles sont à l'échelle de la certification dans sa globalité, et elles servent alors essentiellement à permettre la poursuite d'études si le certificateur liste des certifications déterminées comme prérequis à l'accès en formation ;
- soit elles sont partielles à l'échelle de blocs de compétences et visent à modulariser l'accès à la certification en fonction des compétences déjà validées dans le cadre d'une autre certification professionnelle.

Cette dernière catégorie s'apprécie aussi pour les blocs de compétences d'une version précédente de la certification en cas de renouvellement. Ainsi le certificateur doit apprécier si la version antérieure d'un bloc de compétences trouve son équivalent dans un ou plusieurs blocs de la nouvelle version de la certification. C'est aussi cette catégorie qui prend le plus sens pour favoriser un accès modulaire et progressif à la qualification a fortiori dans le contexte des nouvelles dispositions introduites par la loi du 21 décembre 2022.

En méthode, l'identification d'une équivalence doit s'établir selon :



EXTRAIT DE LA PAGE 62

- une approche par l'analyse des activités pour déterminer le périmètre et si les activités professionnelles associées à une certification, ou à un bloc de compétences, se retrouvent dans une certification ou dans l'un de ses blocs ;
- et une approche par l'analyse des compétences pour apprécier l'équivalence de niveau de maîtrise des compétences.

Cette identification n'implique pas une reconnaissance mutuelle préalable lorsqu'elle concerne plusieurs certificateurs distincts.

L'identification du périmètre peut induire plusieurs cas de figure notamment :

- un bloc de compétences peut correspondre à plusieurs blocs d'une autre certification ;
- une certification peut être équivalente à une partie d'une certification d'un niveau de qualification supérieur ;

A l'inverse, les différences de modalités d'évaluation ne doivent pas justifier l'absence de l'identification d'une correspondance puisque les dispositifs d'évaluation relèvent tous du cadre national et de l'assurance qualité associée à cette reconnaissance.

Il est aussi important de bien rappeler que les équivalences ne valent qu'entre certifications professionnelles, ou leurs blocs, reconnues au sein du cadre national. Le cas contraire reviendrait à permettre l'acquisition d'un niveau de qualification ou d'une partie de la certification professionnelle via les blocs de compétences sans aucune des garanties de qualité associées à la reconnaissance au sein du RNCP.

La seule exception possible, sauf textes spéciaux, est celle prévue par le législateur qui dispose que les certifications et habilitations du RS « peuvent, le cas échéant, faire l'objet de correspondances avec des blocs de compétences de certifications professionnelles ¹⁶ ».

La notion de correspondance ne doit aussi pas se confondre avec d'autres modalités de facilitation des parcours comme des allègements ou des dispenses d'épreuves pour l'acquisition de diplômes d'Etat, dispenses ou allègements qui doivent être prévus par des textes et ne deviennent des correspondances, au sens du code de travail, que lorsqu'elles permettent, en soi, l'acquisition de la certification professionnelle ou d'un bloc de compétences.

La comparabilité entre certifications et blocs de compétences nécessite des prérequis pour être opérante :

- la structuration des certifications professionnelles en blocs de compétences (établis eux-mêmes selon une méthodologie harmonisée) ;
- un cadre qualité lui-même homogène des différentes certifications professionnelles enregistrées aligné sur des finalités communes ;
- des outils permettant aux ministères et organismes certificateurs, mais aussi à la commission de la certification professionnelle, d'identifier les correspondances entre blocs de compétences et d'avoir une gestion dynamique de celles-ci en fonction des décisions d'enregistrement et des évolutions des référentiels.

Ces prérequis sont en phase d'être atteints avec notamment une majorité des certifications professionnelles du RNCP ayant été renouvelées depuis l'entrée en vigueur de la loi du 5 septembre 2018.

La commission de la certification professionnelle a ainsi invité, fin 2022, les certificateurs à assurer l'identification des équivalences. C'est sur le fondement de ce travail que la commission de la certification professionnelle mettra en œuvre à partir du second semestre 2023 son pouvoir de recommandation.

¹⁶ L. 6113-6 du code du travail



EXTRAIT DE LA PAGE 1

Notice d'aide au dépôt d'une demande d'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Version septembre 2023

Table des matières

1. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AUX DEPOSANTS	3
1.1. Qu'est-ce qu'une certification professionnelle ?	3
1.2. Les critères d'évaluation des demandes d'enregistrement au RNCP	3
1.3. Comment déposer une demande d'enregistrement d'une certification professionnelle au RNCP ?	4
2. LES ETAPES DE LA TELEPROCEDURE	6
2.1. Etape 1 - création de compte	6
2.2. Etape 2 - dépôt de la demande d'enregistrement au RNCP	13
2.3. Etape 3 - Dialogue avec France compétences	13
3. PRESENTATION DES ELEMENTS DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU RNCP	14
3.1. Panneau [Identification de la certification]	16
3.2. Panneau [Certificateur(s)]	17
3.3. Panneau [Partenaires]	17
3.4. Panneau [Référentiels]	18
3.5. Panneau [Voies d'accès]	18
3.6. Panneau [Bloc de compétences]	19
3.7. Panneau [Secteur d'activité et type d'emploi]	19
3.8. Panneau [Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations]	20
3.9. Panneau [Promotions]	23
3.10. Panneau [Documents à joindre]	24



EXTRAIT DE LA PAGE 2

4. ETUDE DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT ET DECISION	25
4.1. Recevabilité et instruction	25
4.2. Passage en commission et informations	26
5. MODIFIER UNE FICHE ACTIVE PUBLIEE (ENREGISTREMENT SUR DEMANDE UNIQUEMENT)	28
5.1. Modifications autorisées	28
5.2. Accéder à ma fiche active publiée et procéder aux modifications autorisées	30
5.3. Transmettre la demande de modification à France compétences	32
5.4. Décision de France compétences	33
6. AIDE A LA SAISIE DES PARTENAIRES	34
6.1. Renseigner une liste de partenaires à partir du fichier .xls	35
7. SAISIE DES CORRESPONDANCES	40
8. CHANGEMENT DE SIRET	44
8.1. Transfert global des dossiers en cours d'instruction et des fiches actives	44
8.2. Transfert d'une fiche active	46



EXTRAIT DE LA PAGE 20

3.8. Panneau [Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations]

Vous devez préciser :

- les correspondances, totales ou partielles, entre le projet de certification et d'autres certifications professionnelles du RNCP ;
- les correspondances avec des versions antérieures de la certification professionnelle, en cas de renouvellement ;
- les correspondances avec des certifications enregistrées au répertoire spécifique.

EXTRAIT DE LA PAGE 21

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Correspondances avec d'autres certifications professionnelles du RNCP
Correspondances totales
Aucune correspondance

Ajouter une correspondance totale

Ajouter une correspondance partielle

Correspondances partielles
Aucune correspondance

Correspondances avec des versions antérieures de la certification professionnelle
Aucune correspondance

Ajouter une correspondance partielle

Correspondances avec des certifications enregistrées au Répertoire Spécifique
Aucune correspondance

Ajouter une correspondance

Annuler

Sauvegarder

Correspondances avec d'autres certifications professionnelles du RNCP

Pour ajouter une correspondance totale renseigner le code répertoire ou l'intitulé de la fiche RNCP

Ajouter une correspondance totale

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle reconnue en correspondance au RNCP *

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle reconnue en correspondance au RNCP

Annuler

Valider

Pour ajouter une correspondance partielle, renseigner le code répertoire ou l'intitulé de la fiche RNCP, sélectionner le bloc de compétences de la fiche et le bloc de compétences de votre dossier.

Ajouter une correspondance partielle

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle au RNCP dont un ou plusieurs blocs sont reconnus en correspondance partielle *

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle au RNCP dont un ou plusieurs blocs sont re...

Bloc(s) en correspondance partielle *

Bloc(s) en correspondance partielle

Bloc(s) de votre dossier *

Bloc(s) de votre dossier

Annuler

Valider



EXTRAIT DE LA PAGE 22

Correspondances avec des versions antérieures de la certification professionnelle

En cas de renouvellement, vous pouvez ajouter une correspondance partielle entre un bloc de compétences de l'ancienne fiche et un bloc de compétences de votre dossier.

Ajouter une correspondance partielle

N° de la fiche de l'ancienne certification professionnelle dont un ou plusieurs blocs est reconnu en correspondance partielle *

Bloc(s) en correspondance partielle *

Bloc(s) de votre dossier *

Correspondances avec des certifications enregistrées au Répertoire spécifique

Pour ajouter une correspondance, renseigner le code répertoire ou l'intitulé de la fiche RS puis sélectionner le bloc de compétences de votre dossier.

Ajouter une correspondance

N° de la fiche de la certification professionnelle reconnue en correspondance au Répertoire Spécifique *

Bloc de votre dossier *



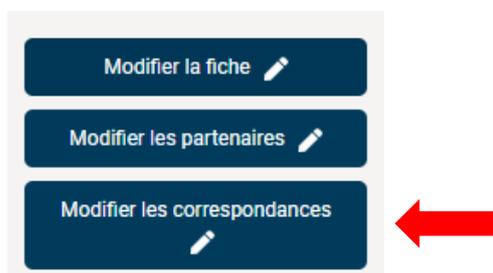
EXTRAIT DE LA PAGE 40

7. SAISIE DES CORRESPONDANCES

La correspondance est définie comme un rapport de conformité ou de ressemblance entre deux objets distincts, soit :

- Correspondances totales mises en place entre la certification professionnelle et des certifications professionnelles du RNCP équivalentes et de même niveau de qualification ;
- Correspondances partielles entre un ou plusieurs blocs de compétences de la certification professionnelle et les blocs de compétences d'autres certifications professionnelles du RNCP ;
- Correspondances mises en place entre un ou plusieurs blocs de compétences et des certifications enregistrées dans le répertoire spécifique.

Pour saisir les correspondances cliquez sur le bouton « [Modifier les correspondances](#) »



Après validation du message d'information vous êtes dirigé automatiquement sur le panneau [Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations]

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Correspondances avec d'autres certifications professionnelles du RNCP Correspondances totales Aucune correspondance	<input type="button" value="Ajouter une correspondance totale"/>	<input type="button" value="Ajouter une correspondance partielle"/>
Correspondances partielles Aucune correspondance		
Correspondances avec des versions antérieures de la certification professionnelle Aucune correspondance		<input type="button" value="Ajouter une correspondance partielle"/>
Correspondances avec des certifications enregistrées au Répertoire Spécifique Aucune correspondance		<input type="button" value="Ajouter une correspondance"/>



EXTRAIT DE LA PAGE 41

- **Correspondances avec d'autres certifications professionnelles du RNCP**

Pour ajouter une correspondance totale renseigner le code répertoire ou l'intitulé de la fiche RNCP de niveau identique.

Ajouter une correspondance totale

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle reconnue en correspondance au RNCP *

Annuler
Valider

Pour ajouter une correspondance partielle, renseigner le code répertoire ou l'intitulé de la fiche RNCP, sélectionner le bloc de compétences associé et le bloc de compétences de votre fiche.

Ajouter une correspondance partielle

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle au RNCP dont un ou plusieurs blocs sont reconnus en correspondance partielle *

Bloc(s) en correspondance partielle *

Bloc(s) de votre fiche *

Annuler
Valider

- **Correspondances avec des versions antérieures de la certification professionnelle**

En cas de renouvellement, vous pouvez ajouter une correspondance partielle entre un bloc de compétences de l'ancienne fiche RNCP et un bloc de compétences de votre fiche.

Ajouter une correspondance partielle

N° de la fiche de l'ancienne certification professionnelle dont un ou plusieurs blocs est reconnu en correspondance partielle *

Bloc(s) en correspondance partielle *

Bloc(s) de votre fiche *

Annuler
Valider



EXTRAIT DE LA PAGE 42

- **Correspondances avec des certifications enregistrées au Répertoire spécifique**

Pour ajouter une correspondance, renseigner le code répertoire ou l'intitulé de la fiche RS puis sélectionner le bloc de compétences de votre fiche.

Ajouter une correspondance

N° de la fiche de la certification professionnelle reconnue en correspondance au Répertoire Spécifique *

Bloc de votre fiche *

Les correspondances saisies apparaissent en vert dans les tableaux correspondants :

Correspondances avec d'autres certifications professionnelles du RNCP

Correspondances totales ^

Intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance		Action
		<input type="button" value=""/>

Correspondances partielles ^

Bloc(s) de votre fiche	Intitulé de la certification disposant de bloc(s) correspondant(s)	Bloc(s) en correspondance partielle	Action
			<input type="button" value=""/>

Correspondances avec des versions antérieures de la certification professionnelle

Bloc(s) de votre fiche	Intitulé de la certification disposant de bloc(s) correspondant(s)	Bloc(s) en correspondance partielle	Action
			<input type="button" value=""/>

Correspondances avec des certifications enregistrées au Répertoire Spécifique

Bloc de votre fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance	Action
		<input type="button" value=""/>

Document concernant l'identification des correspondances entre certifications professionnelles *
(1 document au format PDF attendu)
[Télécharger le modèle](#)

Avant de sauvegarder vos modifications vous devez renseigner et déposer le document concernant l'identification des correspondances entre certifications professionnelles (modèle à télécharger).

Document concernant l'identification des correspondances entre certifications professionnelles *
(1 document au format PDF attendu)
[Télécharger le modèle](#)



EXTRAIT DE LA PAGE 43

Pour envoyer les modifications à valider par France compétences cliquez sur le bouton :

**ⓘ IMPORTANT**

Pendant la validation de votre demande votre fiche est à l'état

👤 Modifications de correspondances à valider par FC

Et vous ne pouvez plus effectuer de nouvelle demande de modification.

Dès que mes demandes de correspondances auront été prises en compte par l'administrateur de France compétences un mél indiquant la décision vous est adressé :

- **Modifications de correspondances acceptées** : les demandes de correspondance sont publiées sur la fiche répertoire
- **Modifications de correspondances refusées** : la fiche est retournée au déposant qui peut y apporter les corrections préconisées par France compétences.
- **Modifications de correspondances partiellement acceptées** : une partie seulement des demandes des correspondances est accepté et publiée sur la fiche répertoire.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

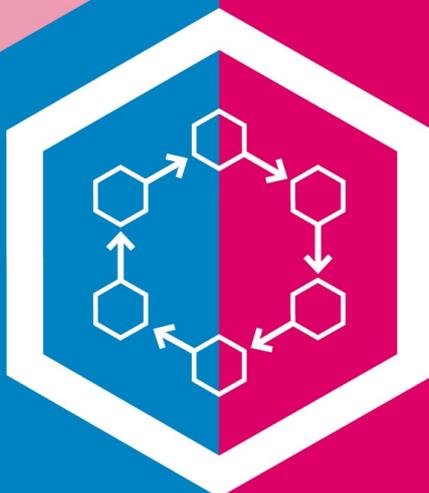


FRANCE
compétences

VERSION
OCTOBRE 2020

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Aide à l'élaboration d'un projet d'enregistrement
au Répertoire spécifique (Procédure dite « sur demande »)



Le présent document constitue, en appui de la note relative au Répertoire spécifique, une aide en matière de constitution et de rédaction du dossier de demande d'enregistrement d'une certification au Répertoire spécifique.

Il n'a qu'une valeur indicative et informative et n'implique, par conséquent, aucun engagement de la part de France compétences sur l'issue du projet.



Certification
professionnelle



EXTRAIT DE LA PAGE 3

AVANT-PROPOS

France compétences a parmi ses missions l'instruction des demandes d'enregistrement au Répertoire spécifique (RS). L'article L. 6113-6 du code du travail, introduit par la [loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »](#), précise à ce sujet que :

« Sont enregistrées pour une durée maximale de cinq ans, dans un Répertoire spécifique établi par France compétences, sur demande des ministères et organismes certificateurs les ayant créées et après avis conforme de la commission de France compétences en charge de la certification professionnelle, les certifications et habilitations correspondant à des compétences professionnelles complémentaires aux certifications professionnelles. Ces certifications et habilitations peuvent, le cas échéant, faire l'objet de correspondances avec des blocs de compétences de certifications professionnelles. »

Le périmètre du Répertoire spécifique concerne trois types de certifications :

1. Les habilitations ou certifications découlant d'une obligation légale et réglementaire, nécessaires pour l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle sur le territoire national (ex. : habilitation électrique, habilitation hygiène et salubrité, certificat d'aptitude à conduire en sécurité) ;
2. Les certifications de compétences transversales mobilisables dans diverses situations professionnelles. Ces certifications sont constituées d'un ensemble homogène et cohérent de compétences, indépendantes d'un contexte professionnel particulier, mais néanmoins indispensables pour l'exercice de nombreux métiers (ex. : certifications informatiques ou de langues) ;
3. Les certifications de compétences complémentaires à un métier, relatives à des techniques ou des méthodes appliquées à un métier (ex. : techniques de prothèse ongulaire, méthodes d'animation 3D ou encore certains diplômes universitaires).



Le présent document concerne uniquement ces deux dernières catégories.

EXTRAIT DE LA PAGE 5

1. LES CRITERES D'ÉVALUATION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT AU RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE

France compétences examine les demandes d'enregistrement des projets de certification et d'habilitation au Répertoire spécifique selon six critères prévus dans le [décret n°2018-1172 du 18 décembre 2018](#).

- L'adéquation des connaissances et compétences visées par rapport aux besoins du marché du travail.
- La qualité du référentiel de compétences et du référentiel d'évaluation.
- La mise en place de procédures de contrôle de l'ensemble des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation.
- La prise en compte des contraintes légales et réglementaires liées à l'exercice des compétences professionnelles visées par le projet de certification ou d'habilitation.
- **Le cas échéant**, la cohérence des correspondances mises en place avec des blocs de compétences de certifications professionnelles enregistrées dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- **Le cas échéant**, les modalités d'association des commissions paritaires nationales de l'emploi de branches professionnelles dans l'élaboration ou la validation des référentiels.



EXTRAIT DE LA PAGE 18

LIEN AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS/HABILITATIONS :

Le certificateur doit préciser les correspondances éventuelles (totales ou partielles ; unilatérales ou partagées) entre des certifications existantes et son projet de certification. Une équivalence s'apprécie :

- De certification du Répertoire spécifique à bloc(s) de compétences d'une certification professionnelle enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (équivalence partielle) ;
- De certification à certification du Répertoire spécifique (équivalence totale).



EXTRAIT DE LA PAGE 1

Notice d'aide au dépôt d'une demande d'enregistrement au Répertoire spécifique (RS)

Version septembre 2023

Table des matières

1	INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AUX DEPOSANTS	3
1.1	Qu'est-ce qu'une certification ou habilitation ?	3
1.2	Les critères d'évaluation des demandes d'enregistrement au Répertoire spécifique	4
1.3	Comment déposer une demande d'enregistrement d'une certification professionnelle au Répertoire spécifique ?	5
2	LES ETAPES DE LA PROCEDURE	6
2.1	Etape 1 - Création de compte	6
2.2	Etape 2 - Dépôt de la demande d'enregistrement au Répertoire spécifique (RS)	13
2.3	Etape 3 - Dialogue avec France compétences	13
3	PRESENTATION DES ELEMENTS DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT	14
3.1	Panneau [Identification de la certification]	16
3.2	Panneau [Certificateur(s)]	16
3.3	Panneau [Partenaires]	17
3.4	Panneau [Référentiels]	17
3.5	Panneau [Voies d'accès]	17
3.6	Panneau [Secteurs d'activité]	18
3.7	Panneau [Validation de la certification]	18
3.8	Panneau [Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations]	19
3.9	Panneau [Pour plus d'informations]	20
3.10	Panneau [Documents à joindre]	20
4	ETUDE DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT ET DECISION	22
4.1	Recevabilité et instruction	22
4.2	Passage en commission et informations	22



EXTRAIT DE LA PAGE 2

5	MODIFIER UNE FICHE PUBLIEE (ENREGISTREMENT SUR DEMANDE UNIQUEMENT)	24
5.1	Modifications autorisées	24
5.2	Accéder à ma fiche publiée et procéder aux modifications autorisées	26
5.3	Transmettre la demande de modification à France compétences	28
5.4	Décision de France compétences	29
6.	AIDE A LA SAISIE DES PARTENAIRES	30
6.1.	Renseigner une liste de partenaires à partir du fichier .xls	31
7.	SAISIE DES CORRESPONDANCES	36
8.	CHANGEMENT DE SIRET	39



EXTRAIT DE LA PAGE 19

3.8 Panneau [Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations]

Le certificateur doit préciser les correspondances avec les blocs de compétences de certifications professionnelles enregistrées au RNCP.

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Bloc(s) de compétences de certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance
Aucune correspondance

⊕ Ajouter une correspondance

✕ Annuler

💾 Sauvegarder

Pour ajouter une correspondance renseigner le code répertoire ou l'intitulé de la fiche RNCP puis sélectionner le bloc de compétences de la fiche.

Ajouter une correspondance

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle dont un bloc est reconnu en correspondance au RNCP *

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle dont un bloc est reconnu en correspondanc... 🔍

Bloc de compétence correspondant *

Bloc de compétence correspondant ▼

Annuler

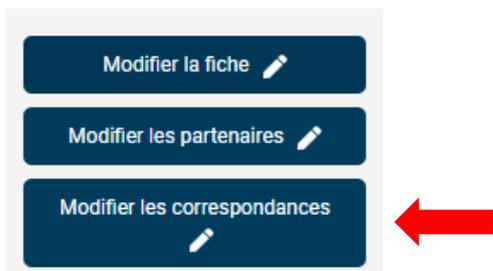
Valider



EXTRAIT DE LA PAGE 36

7. Saisie des correspondances

Pour saisir les correspondances avec des blocs de compétence de certifications professionnelles enregistrées au RNCP, cliquez sur le bouton « **Modifier les correspondances** »



Après validation du message d'information vous êtes dirigé automatiquement sur le panneau [Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations]



Pour ajouter une correspondance renseigner le code répertoire ou l'intitulé de la fiche RNCP puis sélectionner le bloc de compétence de la fiche.

Ajouter une correspondance

N° ou intitulé de la fiche de la certification professionnelle dont un bloc est reconnu en correspondance au RNCP *

Bloc de compétence correspondant *



EXTRAIT DE LA PAGE 37

Les correspondances saisies apparaissent en vert :

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Bloc(s) de compétences de certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance Ajouter une correspondance

Intitulé de la certification professionnelle dont un bloc est reconnu en correspondance au RNCP	Bloc de compétence correspondant	Action

Document concernant l'identification des correspondances entre certifications professionnelles *
(1 document au format PDF attendu)
[Télécharger le modèle](#)

ou déposer votre document ici

Annuler Sauvegarder

Avant de sauvegarder vos modifications vous devez renseigner et déposer le document concernant l'identification des correspondances entre certifications professionnelles (modèle à télécharger).

Document concernant l'identification des correspondances entre certifications professionnelles *
(1 document au format PDF attendu)
[Télécharger le modèle](#)

ou déposer votre document ici

Annuler Sauvegarder

Pour envoyer les modifications à valider par France compétences cliquez sur le bouton :

Envoyer les modifications (FC)

Abandonner les modifications



EXTRAIT DE LA PAGE 38

📌 IMPORTANT

Pendant la validation de votre demande votre fiche est à l'état

 **Modifications de correspondances à valider par FC**

Et vous ne pouvez plus effectuer de nouvelle demande de modification.

Dès que mes demandes de correspondances auront été prises en compte par l'administrateur de France compétences un mél indiquant la décision vous est adressé :

- **Modifications de correspondances acceptées** : les demandes de correspondance sont publiées sur la fiche répertoire
- **Modifications de correspondances refusées** : la fiche est retournée au déposant qui peut y apporter les corrections préconisées par France compétences.
- **Modifications de correspondances partiellement acceptées** : une partie seulement des demandes des correspondances est accepté et publiée sur la fiche répertoire.

SOYEZ AUX RENDEZ-VOUS DES DÉCIDEURS ET DES EXPERTS PROCHAINS ÉVÉNEMENTS CENTRE INFO 2023

Captez les enjeux, découvrez les nouveautés,
approfondissez les conditions de réussite !

26 OCTOBRE  **Année européenne : les compétences mises en avant** - WEBINAIRE GRATUIT

9 NOVEMBRE  **CertIFICATEURS, organismes de formation : préparez-vous aux contrôles !**
MASTER CLASS

11 DÉCEMBRE  **Renouveler une certification au RNCP** - WEBINAIRE GRATUIT

12 DÉCEMBRE  **2024 : ce qui attend les acteurs de la formation** - CLUB DU DROIT N° 4

ENTREZ DANS LE DÉBAT

Centre Inffo

La référence des acteurs de l'apprentissage, de la formation et de l'évolution professionnelles

Consultez les programmes détaillés sur
www.centre-inffo.fr/agenda de nos événements

RENSEIGNEMENTS

inscription.event@centre-inffo.fr



centre-inffo.fr



LA GRANDE BIBLIOTHÈQUE DE LA FORMATION

de l'apprentissage et de l'évolution
professionnelle, en France et ailleurs

Consultez le portail documentaire
de Centre Inffo et **ses 47 000 références !**

www.ressources-de-la-formation.fr

TOUT LIRE, TOUT VOIR, TOUT SAVOIR

AVEC Centre Inffo

Partenaire des acteurs de l'apprentissage, de la formation et de l'évolution professionnelles

RENSEIGNEMENTS

ressources@centre-inffo.fr

Abonnez-vous à nos veilles documentaires



centre-inffo.fr

Centre Inffo

RÉPÉRES

BIBLIOGRAPHIQUES

IDENTIFIER
LES CORRESPONDANCES
EN CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE

1. La Certification professionnelle en France	p. 47
Cadre normatif	p. 47
Le Cadre National des Certifications (CNC)	p. 47
France compétences – la Commission de la certification professionnelle	p. 48
2. Webinaires sur la certification professionnelle organisés par Centre Inffo	p. 49
3. Le système de certification professionnelle : contexte, documents de cadrage, illustrations	p. 50
4. Les notes, notices et guides de France compétences sur les certifications professionnelles, les certifications et habilitations, et leur enregistrement dans les répertoires nationaux (RNCP-RS)	p. 55
5. Les blocs de compétences au sein du système de certification professionnelle	p. 57
6. Les correspondances en certification professionnelle	p. 60
7. Les organismes certificateurs : obligations, pratiques, partenariats avec d'autres organismes - Illustrations	p. 61
8. Evaluation des compétences et Référentiels	p. 68

I. LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE EN FRANCE

Cadre normatif

Site de France compétences

Rubrique Base documentaire - Notes, notices et décisions d'enregistrement de la Commission de la certification professionnelle - Cadre normatif.

Site de Centre Inffo

Rubrique Droit de la formation - Actualités - Textes d'application publiés de la loi Avenir professionnel - Certifications professionnelles.

Les Fiches Pratiques du Droit de la Formation

Saint-Denis-La Plaine : Centre Inffo, 2023

- Chapitre 18 : Devenir organisme certificateur de certifications professionnelles reconnues
- Le système de certifications professionnelles : enregistrement aux répertoires nationaux [schéma]
- Des dispositifs de plus en plus certifiants [tableau]

Le Cadre National des Certifications (CNC)

Rapport relatif au référencement du Cadre national français des certifications professionnelles au Cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et à l'auto-référencement du Cadre français de certification de l'enseignement supérieur au Cadre général des certifications pour l'espace européen de l'enseignement supérieur

France compétences

Paris : France compétences, mai 2021, 51 p.

Ce « rapport de référencement » décrit les évolutions intervenues de 2010 à 2020 dans le système de formation et de certification, dans les domaines (éducation, enseignement supérieur, formation professionnelle) en rapport direct avec le cadre national, les caractéristiques de ce dernier et l'octroi des niveaux aux certifications pour l'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Une mutation profonde a été opérée par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, explicitant au niveau législatif le cadre français des certifications professionnelles, profondément renouvelé. Il est « fondé sur des descripteurs qui ont été arrêtés après une large concertation avec les parties prenantes au dispositif de certification professionnelle : savoir, savoir-faire et autonomie ». Le nombre de niveaux a été arrêté à 8 par le Gouvernement, de manière à faciliter la comparaison avec le CEC et de la formation tout au long de la vie. Cependant, le niveau 1 ne comportant pas de descripteurs, ce niveau n'est pas rapporté au niveau 1 du CEC.

Une correspondance a été établie entre les certifications ayant un niveau avant 2019, et les nouveaux niveaux. Ce rapport comporte aussi un chapitre qui constitue le rapport d'auto-référencement du cadre de l'enseignement supérieur français au cadre européen de l'enseignement supérieur.

Cadre national des certifications [Schéma]

France compétences

Paris : France compétences, mars 2021, 1 p.

Schéma représentant le cadre national des certifications sous la forme de deux tableaux. 1. Types de certifications avec leurs libellés, classés par niveau, distinguant les enregistrements dits « de droit » et les enregistrements dits « sur demande ». 2. Les « autres enregistrements dits de droit », correspondant à d'autres types de certifications, avec leurs libellés, classés également par niveau.

Note relative au cadre national des certifications professionnelles

France compétences

Paris : France compétences, 15 novembre 2019, 4 p.

Note toujours en ligne au 02/10/2023 mais indiquée comme « ancienne version archivée » sur le site de France compétences

Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

JORF - Journal Officiel de La République Française, n° 7, 9 janvier 2019, 4 p.

Arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles

JORF - Journal Officiel de La République Française, n° 7, 9 janvier 2019, 3 p.

France compétences – la Commission de la certification professionnelle

France compétences : Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

- Missions
- Gouvernance : une instance nationale et quadripartite
- Thématique Certification Professionnelle
- Espace tutoriel dédié à la certification professionnelle
- FAQ - France compétences : 01 - Certification professionnelle, 02 - Certification professionnelle (support du système d'information)
- Vérifier ou rechercher une certification professionnelle dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et le Répertoire Spécifique (RS)
- Enregistrer une certification professionnelle
- Jeux de données ouvertes des répertoires RNCP et RS

France compétences - Rapport d'activité 2022 : la régulation au cœur des actions en 2022

France compétences

Courbevoie : France compétences, 3 juillet 2023, 25 p.

France compétences - Rapport de la médiatrice 2022

Karine Dartois ; France compétences

Courbevoie : France compétences, mai 2023, 46 p.

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la COP en 2022- Convention d'Objectifs et de Performance de France compétences - 2020-2022 (prolongée par avenant pour l'année 2023)

France compétences
Courbevoie : France compétences, avril 2023, 19 p.

Avenant 2023 à la Convention d'Objectifs et de Performance 2020-2022

France compétences
Courbevoie : France compétences, novembre 2022, 7 p.

France compétences - Rapport d'activité 2021 : 3 ans d'action au service de la formation des actifs

France compétences
Paris : France compétences, juillet 2022, 62 p.

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la COP en 2021 : Convention d'objectifs et de performance de France compétences - 2020-2022

Paris : France compétences, mars 2022, 19 p.

France compétences - Rapport d'activité 2020

Paris : France compétences, 30 juin 2021, 72 p.

Convention d'objectifs et de performance - 2020-2022

Paris : France compétences, octobre 2020, 24 p.

2. WEBINAIRES SUR LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ORGANISÉS PAR CENTRE INFFO

Faire vivre sa certification en vue d'un renouvellement aux Répertoires nationaux

Jeudi 22 septembre 2022
• [Vidéo-Webinaire] Faire vivre sa certification en vue d'un renouvellement aux Répertoires nationaux :
Webinaire du 22 septembre en partenariat avec France compétences
Centre Inffo
3 octobre 2022

Créer et enregistrer une certification aux Répertoires nationaux

Mardi 24 mai 2022

Finaliser le projet de certification : la démonstration du projet et la structuration de son organisation

Jeudi 5 novembre 2020

Cycle Certification Professionnelle : Construire une ingénierie de certification pour le RNCP et le RS

Jeudi 24 septembre 2020

Cycle Certification Professionnelle : RNCP ou RS ? Quel répertoire pour mon projet de formation certifiante ?

Mardi 15 septembre 2020

Partenariats entre organismes de formation et certificateurs : repères pour rendre son offre éligible au CPF

Mardi 23 juin 2020

Structurez vos certifications en blocs de compétences, une nécessité ! (n° 2)

Jeudi 5 septembre 2019

Structurer vos certifications en blocs de compétences : une nécessité !

Jeudi 23 mai 2019

3. LE SYSTÈME DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE : CONTEXTE, DOCUMENTS DE CADRAGE, ILLUSTRATIONS

Centre Inffo : chaîne YouTube

Vidéos sur la certification professionnelle réalisées ou diffusées à l'occasion d'événements organisés par Centre Inffo, Master class, Webinaires...

Portail d'information des responsables de diplômes et certifications

Caisse des Dépôts et Consignations

CPF : le prix horaire des formations bondit de 63 % en deux ans

Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 2 octobre 2023

Les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes : rapport pour l'Assemblée nationale

France stratégie ; Bénédicte Galtier (Rapporteur) ; Mohamed Harfi (Rapporteur)
Paris : France stratégie, octobre 2023, 364 p.

Les freins à l'individualisation des parcours de formation

France compétences
Courbevoie : France compétences, septembre 2023, 4 p. (La note d'études : analyser pour réguler ; No 7)

L'évolution des prix des formations financées par le CPF entre 2020 et 2022

Ronan Mahieu ; Caisse des Dépôts et Consignations
Questions politiques sociales : les études, n° 41, septembre 2023, 12 p.

La certification : vers un nouveau paradigme de la formation ? - Dossier

Jean-Frédéric Vergnies ; Josiane Paddeu ; Patrick Veneau ; Pascal Caillaud ; Miguel Souto Lopez ; Françoise de Viron ; François Fecteau ; Hervé Breton ; Romuald Normand ; Béatrice Reggio
Formation emploi, n° 163, juillet-septembre 2023, pp. 1-164

Les microcertifications, une innovation au service des apprentissages

Sarah Nafti
Info formation, n° 1058, 1^{er}-31 août 2023, pp. 32-33

Le passeport de prévention : des modalités de mise en œuvre progressive - Focus juridique

INRS - Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
12 juillet 2023
• Portail d'information du passeport de prévention

Les métiers émergents au cœur des enjeux des certifications professionnelles

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 29 juin 2023

Un passeport pour valoriser ses compétences

Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 29 juin 2023

Les microcertifications, une innovation au service de l'apprentissage

Sarah Nafti
Le Quotidien de la formation, 27 juin 2023

L'usage des microcertifications n'est pas homogène en Europe (Cedefop)

Sarah Nafti
Le Quotidien de la formation, 26 juin 2023

« Coopérer davantage pour répondre aux défis de la compétence » (UTP) [Union des transports publics et ferroviaires]

Laurent Gérard
Le Quotidien de la formation, 23 juin 2023

Brigitte Bouquet : la maïeutique au service de la certification (Portrait)

Sarah Nafti
Info formation, n° 1056, 15-30 juin 2023, pp. 30-31

La formation professionnelle des salariés : après la réforme de 2018, une stratégie nationale à définir et un financement à stabiliser - Rapport public thématique

Cour des comptes
Paris : Cour des comptes, juin 2023, 149 p.
Voir le Chapitre II Un effort de rationalisation de l'offre de formation inabouti dans un marché en pleine mutation : 1 - Des améliorations à poursuivre dans la régulation des certifications professionnelles.

Nouveau service : deux passeports au service des compétences

Caisse des Dépôts et Consignations
30 mai 2023

Passeports - Deux nouveaux outils au service de vos compétences !

Caisse des Dépôts et Consignations
30 mai 2023

De l'investissement dans les savoirs à la certification des compétences

Stéphane Balas
Education permanente, n° 234-235, mars-juin 2023, pp. 148-157

Le recours au CPF : une analyse territoriale

Gabin Langevin ; Ronan Mahieu ; Caisse des Dépôts et Consignations
Questions politiques sociales : les études, n° 40, mars 2023, 11 p.

Quand le CPF ouvre de nouveaux horizons professionnels

Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 24 février 2023

Les usages du CPF : le passage des certifications

DARES ; France compétences ; Johanna Bismuth ; Pierre Carloni ; Alix Gauthier
Paris : DARES, 17 février 2023
• Fait partie du dossier : Résultats de l'enquête sur les usages du compte personnel de formation

France compétences met en ligne la Grande bibliothèque des observatoires de branches

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 17 février 2023

Certifications d'Etat : coup d'envoi de la refonte

Catherine Trocquemé
Info formation, n° 1048, 15-28 février 2023, pp. 37-38

1^{er} rapport de France compétences sur l'usage des fonds de la formation professionnelle : des indicateurs synthétiques au service des décideurs

France compétences
8 février 2023

Le gouvernement entend « simplifier » les dispositifs de transition (UHFP 2023)

David Garcia
Le Quotidien de la formation, 26 janvier 2023

France compétences « encore dans le déploiement de la réforme » (UHFP 2023)

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 20 janvier 2023

France compétences retient sept nouveaux métiers émergents pour 2023

David Garcia
Le Quotidien de la formation, 18 janvier 2023

23 métiers en particulière évolution ou en émergence pour 2023

France compétences
Courbevoie : France compétences, janvier 2023, 50 p.

Rapport sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle - Édition 2022

France compétences
Courbevoie : France compétences, janvier 2023, 124 p.

Passeport de prévention : publication du décret

Valérie Michelet
4 janvier 2023

Micro-certifications, quels enjeux pour les organismes de formation ?

Raphaëlle Pienne
22 décembre 2022

2023 : la fin du démarchage commercial pour les titulaires du Compte personnel de formation !

Caisse des Dépôts et Consignations
21 décembre 2022

Comment promouvoir l'abondement au CPF dans les entreprises ?

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 23 novembre 2022

Micro-certifications : un nouvel objet certifiant - Webconférence 15 décembre 2022

FFFOD - le forum des acteurs de la formation digitale
15 décembre 2022
• Vidéo, Durée : 1 heure 2 minutes 7 secondes
• Diaporama / présentation (20 p.)

« Micro-certifications » : réelle innovation ou effet de mode ?

Euroguidance
17 novembre 2022

Un marché des certifications professionnelles en pleine restructuration [Dossier]

Catherine Trocquemé
Info formation, n° 1041, 1er-14 novembre 2022, pp. 9-14

Il leviers pour résorber les tensions de recrutement (rapport Dole)

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 9 novembre 2022

Résorption des tensions de recrutement : bilan de la démarche systémique engagée par six branches professionnelles ; Rapport remis à Monsieur Olivier Dussopt, Ministre du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion

Philippe Dole
Paris : Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, novembre 2022, 115 p.

Mon Compte Formation : rapport annuel 2021 - Gestion administrative, comptable et financière

Caisse des dépôts
Paris : Caisse des Dépôts, octobre 2022, 80 p.

Le référencement sur la plateforme CPF se durcit pour les organismes de formation

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 27 octobre 2022

Compte personnel de formation (CPF) - Renforcement de la sécurité grâce à FranceConnect+

Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, 25 octobre 2022

RS et RNCP, vers une meilleure indexation des répertoires nationaux ?

David Garcia
Le Quotidien de la formation, 24 octobre 2022

Mon compte formation : enregistrement des organismes de formation à l'entrée sur Edof

Valérie Delabarre, 13 octobre 2022

Enregistrement des organismes de formation préalablement à l'entrée sur la plateforme Mon Compte Formation [MCF]

Caisse des Dépôts – Direction de la formation professionnelle et des compétences
12 octobre 2022, 8 p.

Entretien avec Mikael Charbit, directeur de la certification professionnelle de France Compétences

25 juillet 2022

La certification professionnelle doit-elle être un marché ? [Webinaire, mardi 5 juillet 2022]

Walt Community
19 juillet 2022
Vidéo - Durée : 1 heure 20 minutes
Webinaire avec Alain Druelles, de Quintet Conseil, et Jean-Christophe Chamayou, Fondateur de Lafayette Associés.

Régulation des certifications : des procédures à améliorer ?

Raphaëlle Pienne
Le Quotidien de la formation, 7 juillet 2022

Open data : ouverture des données publiques du Compte personnel de formation

Caisse des Dépôts
5 juillet 2022

L'Union européenne recommande un recours accru aux micro-certifications

Césaire-Régis Essis
1^{er} juillet 2022

Qualification professionnelle et diplôme professionnel, une relation équivoque

Paul Santelmann
Droit social, n° 6, juin 2022, pp. 500-506

Les qualifications professionnelles : clarification ou redéfinition du rôle de l'Etat et des partenaires sociaux ?

Pascal Caillaud
Droit social, n° 6, juin 2022, pp. 492-499

CPF - une publication inédite en open data

Caisse des Dépôts, 28 juin 2022

Agora : le data hub de la formation professionnelle

Caisse des Dépôts
2 juin 2022

Les microcertifications : désormais un enjeu de taille ?

CEDEFOP
Note d'information - CEDEFOP, juin 2022, 5 p.

Guide de présentation des métiers en particulière évolution pour 2022

France compétences ; Commission nationale de la certification professionnelle
Paris : France compétences, mai 2022, 31 p.

« Les partenaires sociaux auront besoin d'une implication forte des acteurs de la montée en compétences » (Jean-Christophe Chamayou)

Centre Inffo
Le Quotidien de la formation, 8 avril 2022

« La réforme de 2018 privilégie les formations certifiantes » (Jean-Philippe Cépède, matinée Afref)

Laurent Gérard
Le Quotidien de la formation, 21 mars 2022

CPF : comment éviter les fraudes en adoptant les bonnes pratiques

France compétences, 15 mars 2022

Les entreprises vont-elles s'engager dans les démarches de co-construction du CPF ?

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 11 février 2022

Votre futur diplôme est-il reconnu par l'État ?

France compétences, 14 septembre 2021

Le Dispositif français des Certifications - Diplômes, Titres et CQP : un rapport, un état de lieux et des propositions

AFDET - Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique ; Roland Kastler (Rapporteur) ; Philippe Dole (Préface)
Paris : AFDET, septembre 2021, 104 p.

Analyser et comparer les certifications professionnelles

CEDEFOP - Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
Note d'information - CEDEFOP, août 2021, 6 p.

La certification au service des parcours individuels tout au long de la vie [Dossier 'Grand Angle']

Françoise Amat (coordination) ; Yveline Ravary (coordination) ; Jean-Louis Dayan ; Arnaud Lacourt ; Frédérique Alexandre-Bailly ; Rémi Bordet ; Yves Flammier ; Philippe Debruyne ; Jean-Paul Hubert ; Didier Pignon
Avenirs professionnels, n° 5, juin 2021, pp. 6-17

Les micro-certifications : enjeux, défis et initiatives

Hélène Beaucher
Juin 2021

Relocalisation, transformation, numérisation : ces métiers qui accélèrent leur mutation

Mariette Kammerer ; Mikaël Charbit (Interviewé)
Inffo formation, n° 1009, 1^{er}-14 mai 2021, pp. 9-14

La réforme des instances de certification : quels enjeux, quelles nouvelles modalités de coopération

Françoise Kogut-Kubiak (coordination) ; Claudine Romani (coordination)
Céreq échanges, n° 17, avril 2021, 39 p.

La certification... un outil aux multiples facettes : les évolutions du pilotage du système de certifications professionnelles [Dossier]

Pascal Caillaud ; Romain Johais ; Arnaud Lacourt ; Amaury Ville ; Patricia Bacon ; Françoise Amat ; Xavier Royer ; Michèle Perrin
Avenirs professionnels, n° 4, mars 2021, pp. 6-19

Les partenaires sociaux, acteurs de la certification professionnelle

Pascal Caillaud
Céreq bref, n° 395, septembre 2020, 4 p.

Pour un dispositif français des certifications (diplômes, titres et CQP) plus performant ! : rapport

AFDET - Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique - Délégation Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
Marseille : AFDET - Délégation Région Sud - PACA, 24 septembre 2020, 63 p.

La nouvelle organisation de la certification : impact social et jeux d'acteurs - Jeudi de l'Afref du 17 septembre 2020

AFREF - Association Française de Réflexion et d'Echange sur la Formation ; Sébastien Boterdael ; Vincent Caputo ; Françoise Amat ; Philippe Debruyne ; Rémi Bilbaut ; Pierre-Luc Machefer ; Chloé Altwegg-Boussac ; Laurent Gérard
Paris : AFREF, 17 septembre 2020
• Vidéos disponibles sur Dailymotion

Organismes de formation : comment rendre son offre éligible au CPF ? (Volet 1/2)

Valérie Hellouin
Le Quotidien de la formation, 27 mai 2020

Organismes de formation : comment rendre votre offre éligible au CPF (Volet deux) ?

Valérie Hellouin
Le Quotidien de la formation, 28 mai 2020

4. LES NOTES, NOTICES ET GUIDES DE FRANCE COMPÉTENCES SUR LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, LES CERTIFICATIONS ET HABILITATIONS, ET LEUR ENREGISTREMENT DANS LES RÉPERTOIRES NATIONAUX (RNCP-RS)

Notice d'aide au dépôt d'une demande d'enregistrement sur demande au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) - Version du 22/09/2023

France compétences
Courbevoie : France compétences, 22 septembre 2023, 49 p.

Notice d'aide au dépôt d'une demande d'enregistrement [sur demande] au Répertoire spécifique des certifications et habilitations (RS) - Version du 22/09/2023

France compétences
Courbevoie : France compétences, 22 septembre 2023, 44 p.

Notice d'aide au dépôt d'un enregistrement de droit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) - Modification d'une fiche publiée - Version du 21 février 2023

France compétences
Courbevoie : France compétences, 21 février 2023, 45 p.

Vademecum relatif au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) - Janvier 2023 - VI.1

France compétences
Courbevoie : France compétences, 24 janvier 2023, 73 p.

Certification professionnelle - Préconisations relatives à l'évaluation des compétences professionnelles - Octobre 2021

France compétences
Paris : France compétences, 20 octobre 2021, 16 p.
Note toujours en ligne au 02/10/2023 mais indiquée comme « ancienne version archivée » sur le site de France compétences.

Notice d'aide au dépôt d'un enregistrement de droit au Répertoire spécifique des certifications et habilitations (RS) - Version du 15/09/2021

France compétences
Paris : France compétences, 15 septembre 2021, 21 p.

Demande d'enregistrement aux répertoires nationaux : notice d'information - Version Juin 2021

France compétences ; Direction de la certification professionnelle
Paris : France compétences, juin 2021, 5 p.

Note d'analyse : prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle dans les référentiels de certification professionnelle

France compétences
Paris : France compétences, 22 avril 2021, 8 p.
Note toujours en ligne au 02/10/2023 mais indiquée comme « ancienne version archivée » sur le site de France compétences.

Principaux effets juridiques d'un enregistrement aux répertoires nationaux : note d'analyse

France compétences
Paris : France compétences, 25 janvier 2021, 8 p.

Guide méthodologique - Aide à l'élaboration d'un projet d'enregistrement au Répertoire spécifique (Procédure dite «sur demande») : Version octobre 2020

France compétences ; Direction de la certification professionnelle
Paris : France compétences, octobre 2020, 18 p.

Règles relatives à la rédaction des parchemins à destination des organismes certificateurs [Version du 04/06/2020]

France compétences
Paris : France compétences, 4 juin 2020, 2 p.
Note toujours en ligne au 02/10/2023 mais indiquée comme « ancienne version archivée » sur le site de France compétences.

Note relative à la qualité d'organisme certificateur [28 février 2020]

France compétences
Paris : France compétences, 28 février 2020, 5 p.
Note toujours en ligne au 02/10/2023 mais indiquée comme « ancienne version archivée » sur le site de France compétences.

Note relative aux blocs de compétences - Version au 24/09/2019

France compétences
Paris : France compétences, 24 septembre 2019, 4 p.
Note toujours en ligne au 02/10/2023 mais indiquée comme « ancienne version archivée » sur le site de France compétences.

Note relative à l'évaluation de l'impact économique et social d'un projet de certification professionnelle : présentation des attendus de la commission concernant les promotions

France compétences
Paris : France compétences, 5 juillet 2019, 6 p.
Note toujours en ligne au 02/10/2023 mais indiquée comme « ancienne version archivée » sur le site de France compétences.

Note sur les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation

France compétences
Paris : France compétences, 27 juin 2019, 5 p.
Note toujours en ligne au 02/10/2023 mais indiquée comme « ancienne version archivée » sur le site de France compétences.

Note relative au répertoire spécifique

France compétences
Paris : France compétences, mai 2019, 5 p.
Note toujours en ligne au 02/10/2023 mais indiquée comme « ancienne version archivée » sur le site de France compétences.

Règlement d'usage marques collectives logos certifications : Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), Répertoire spécifique (RS)

France compétences
Courbevoie : France compétences, octobre 2019, 15 p.

5. LES BLOCS DE COMPÉTENCES AU SEIN DU SYSTÈME DE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

L'enjeu crucial de la certification pour les salariés à domicile

Sarah Nafti
Le Quotidien de la formation, 9 octobre 2023

Iperia muscle son offre de certifications professionnelles

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 3 octobre 2023

Une nouvelle architecture des titres IPERIA

IPERIA
24 juillet 2023
• Architecture des Titres IPERIA de niveau 3
Mai 2023

Bâtiment : la transition écologique, un enjeu du dialogue social

Sophie Massieu
Le Quotidien de la formation, 6 juillet 2023

« Coopérer davantage pour répondre aux défis de la compétence » (UTP) [Union des transports publics et ferroviaires]

Laurent Gérard
Le Quotidien de la formation, 23 juin 2023

Interview d'Ilhem Alleaume, présidente du réseau emploi compétences (REC) : « Quelles compétences dans un scénario bas carbone ? »

Emmanuel Franck ; Ilhem Alleaume (Interviewée)
Inffo formation, n° 1055, 1er-14 juin 2023, pp. 24-25

Transition écologique et métiers de la construction (France stratégie)

Emmanuel Franck
Le Quotidien de la formation, 2 mai 2023

France compétences - Rapport de la médiatrice 2022

Karine Dartois ; France compétences
Courbevoie : France compétences, mai 2023, 46 p.

La politique de formation de l'Ucanss face à de nouveaux défis

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 13 avril 2023

1- Compétences, blocs de compétences, expérience : de quoi parle-t-on exactement ?

Groupement d'intérêt public - Formation tout au long de la vie (GIP FTLV) de l'académie de Besançon
Mars 2023

2- Compétences, blocs de compétences, expérience : de quoi parle-t-on exactement ?

Groupement d'intérêt public - Formation tout au long de la vie (GIP FTLV) de l'académie de Besançon
Mars 2023

3- Compétences, blocs de compétences, expérience : de quoi parle-t-on exactement ?

Groupement d'intérêt public - Formation tout au long de la vie (GIP FTLV) de l'académie de Besançon
Mars 2023

Les blocs compétences : pour répondre rapidement aux besoins de votre entreprise !

IFOCOP
Publié le 12 décembre 2022 - Mis à jour le 4 septembre 2023

Des modules additionnels pour adapter plus vite les parcours de formation et mieux répondre aux besoins de compétences des entreprises : présentation de la démarche et illustrations concrètes de projets mis en œuvre en régions - Plan d'investissement dans les compétences - Guide de capitalisation n° 8

Haut commissariat aux compétences ; Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion ; Yce partners
Paris : Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, décembre 2022, 52 p.

Les services de l'automobile rénovent leur portefeuille de certifications

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 22 novembre 2022

RNCP : suivi de promotions et blocs de compétences (Valérie Hellouin)

Centre Inffo
9 novembre 2022
Vidéo : durée : 1 minute 40
Valérie Hellouin, consultante à Centre Inffo, donne dans cette vidéo un premier niveau d'information sur le suivi des promotions et sur les blocs de compétences dans le cas d'un enregistrement ou d'un renouvellement au RNCP.

Pour une reconnaissance professionnelle libérée (conférence AdevComp)

Emmanuel Franck
Le Quotidien de la formation, 24 octobre 2022

« Enseignement supérieur : quelle orientation compétences ? » (Aline Scouarnec)

Par Aline Scouarnec, agrégée et docteure en sciences de gestion, responsable du master RH FA à l'IAE de Caen et co-rédactrice en chef de la revue Management & avenir
Centre Inffo
Le Quotidien de la formation, 22 avril 2022

(D)écrire les compétences : libertés et contraintes de la littérature certificative

Christelle Soulard, Jacques-Olivier Hénon
Education permanente, n° 230, mars 2022, pp. 197-208

La sécurisation des parcours au cœur du Pric Bourgogne Franche-Comté

Camille Jourdan
Le Quotidien de la formation, 15 mars 2022

Formation RH CPF : Cegos s'associe à SUP des RH pour la certification des compétences RH

29 novembre 2021

La fiche RNCP et son lien avec la démarche compétences au sein des formations d'ingénieurs et de Bachelor en sciences et ingénierie

Didier Erasme
5 octobre 2021

Aide à la rédaction des fiches RNCP relative à la certification du titre d'ingénieur diplômé ou des Bachelor en sciences et ingénierie conférant grade de licence (version octobre 2021, validée par France compétences)

CTI - Commission des titres d'ingénieur ; Didier Erasme
Octobre 2021, 14 p.

IAE France crée un Observatoire de la compétence

Benjamin d'Alquerre
7 juin 2021

Les enjeux de la réforme de 2018 pour les établissements d'enseignement supérieur

Christelle Destombes
Le Quotidien de la formation, 11 mai 2021

Certification : à quoi servent les blocs de compétences ?

11 mai 2021

La VAE hybride et par blocs de compétences : leviers des ressources humaines pour les entreprises ?

Carif-Oref de Normandie
Rouen : Carif-Oref Normandie, mars 2021, 20 p.

Iperia teste l'acquisition de blocs de compétences par la VAE

Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 5 mars 2021

Expérimentation de la VAE par bloc : un moyen d'ouvrir la certification à plus de professionnels ?

IPERIA l'Institut
27 janvier 2021

Les compétences : comment les définir ? Comment les observer ? Pistes de réflexion pour l'élaboration d'outils régionaux

ORM Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Lydie Chaintreuil ; Sonia Milliard ; Coralie Cogoluegnes ; Pierre Lorent ; Pauline Gay-Fragneau
Marseille : ORM PACA, novembre 2020, 40 p. (Point de vue ; n° 3)

L'Afpa accompagne la certification des compétences des représentants du personnel

Mariette Kammerer
Le Quotidien de la formation, 17 novembre 2020

Blocs de compétences par la VAE : le programme «1000 validations des compétences professionnelles pour l'emploi des primo-arrivants»

Delphine Fabian
Info formation, n° 996, 15-31 octobre 2020, p. 17

Concilier trois innovations curriculaires : le passage aux blocs de compétences, l'approche par compétences et l'approche programme [Rapport de recherche]

Benoît Escrig
Toulouse : INP, 20 août 2020, 24 p.

Décret n° 2020-726 du 12 juin 2020 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences de cinq diplômes professionnels

JORF - Journal Officiel de La République Française, n° 147 du 16 juin 2020

Blocs de compétences et Certifications : rapport

AFDET - Délégation Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
Marseille : AFDET - Délégation Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, juin 2020, 19 p.

Le Cési valorise son portefeuille de certifications professionnelles

Catherine Trocquemé
Info formation, n° 985, 1^{er}-14 avril 2020, pp. 26-27

Valoriser les acquis de l'expérience, pour un usage renouvelé de la VAE

Nathalie Beaupère ; Françoise Kogut-Kubiak ; Nathalie Quintero ; Jennifer Urasadettan
Céreq bref n° 386, février 2020, 4 p.

Structurer vos certifications en blocs de compétences : une nécessité - Edition mise à jour, Janvier 2020

Stéphane Héroult
Saint-Denis-La Plaine : Centre Inffo, janvier 2020, 96 p. (Les dossiers documentaires de Centre Inffo)

6. LES CORRESPONDANCES EN CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Iperia muscle son offre de certifications professionnelles

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 3 octobre 2023

Les correspondances entre certifications professionnelles, un chantier délicat

Catherine Trocquemé ; René Bagorski (Interviewé)
Info formation, n° 1059, 1^{er}-14 septembre 2023, pp. 24-25

Guide : identifier des correspondances entre certifications professionnelles

Rich-ID
18 juillet 2023

Correspondances entre certifications professionnelles, mode d'emploi

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 11 juillet 2023

Le gouvernement veut créer 100.000 emplois sportifs d'ici à la fin du quinquennat

Catherine Abou El Khair, JGPmedia pour Localtis
6 juin 2023

Note relative au chantier des correspondances entre certifications

Lafayette Associés
Paris : Lafayette Associés, 9 mai 2023, 2 p.

Certifications d'Etat : coup d'envoi de la refonte

Catherine Trocquemé
Info formation, n° 1048, 15-28 février 2023, pp. 37-38

Certifications d'Etat: coup d'envoi de la refonte (UHFP 2023)

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 2 février 2023

France compétences lance le chantier des équivalences entre certifications professionnelles

David Garcia
Le Quotidien de la formation, 21 décembre 2022

Lancement du chantier des équivalences entre certifications professionnelles

France compétences
15 décembre 2022

Un marché des certifications professionnelles en pleine restructuration [Dossier]

Catherine Trocquemé
Info formation, n° 1041, 1^{er}-14 novembre 2022, pp. 9-14

7. LES ORGANISMES CERTIFICATEURS : OBLIGATIONS, PRATIQUES, PARTENARIATS AVEC D'AUTRES ORGANISMES - ILLUSTRATIONS

Portail d'information des responsables de diplômes et certifications

Caisse des Dépôts et Consignations

ANFA : Certifications

ANFA - Association Nationale pour la Formation Automobile

- Offre de certification
- Critères d'habilitation CQP
- Organisation des sessions d'examens

IPERIA l'Institut

• Certification

L'enjeu crucial de la certification pour les salariés à domicile

Sarah Nafti
Le Quotidien de la formation, 9 octobre 2023

Iperia muscle son offre de certifications professionnelles

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 3 octobre 2023

La certification au-delà du CPF : dossier

Johann Vidalenc ; Elodie Arnaud Caviglioli (Interviewée) ; Nathalie Le Ster (Interviewée) ; Pascale Lagahe ; Diane Kraemer (Interviewée) ; Johanna Dupont (Interviewée)
Digiformag, n° 6, octobre 2023, pp. 18-29

La filière hydrogène prépare les compétences de demain

Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 19 septembre 2023

Oreegami lève 4 millions d'euros

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 13 septembre 2023

5 projets retenus pour accompagner les certificateurs

Caisse des Dépôts et Consignations

27 juillet 2023

Métiers de la formation continue : Animation et ingénierie de formation, Conseil et accompagnement professionnel, Ressources humaines - Sélection de certifications professionnelles [Edition juillet 2023]

Cap métiers Nouvelle-Aquitaine

Pessac : Cap métiers Nouvelle-Aquitaine, juillet 2023, 16 p. (Collection Pro)

Titre professionnel du ministère du Travail : responsable de session

Ministère du Travail – DGEFP ; AFPA – Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes [Juillet 2023]

• La vie du titre professionnel [TP]

Certif Pro publie un guide sur les certifications professionnelles

Catherine Trocquemé

Le Quotidien de la formation, 19 juillet 2023

Guide méthodologique relatif à la certification professionnelle à usage des partenaires sociaux

Certif Pro

Paris : Certif Pro, juin 2023, 64 p.

Activité des commissions professionnelles consultatives interministérielles : note de synthèse

Françoise Kogut-Kubiak ; CEREQ

Working paper n° 21, juin 2023, 18 p.

Simplon.co fête ses dix ans et s'engage dans de nouveaux projets

Estelle Durand

Le Quotidien de la formation, 26 juin 2023

La jeune pousse DataScientest change d'échelle

Catherine Trocquemé

Le Quotidien de la formation, 14 juin 2023

La jeune pousse PrepAcademy lève 7 millions d'euros

Catherine Trocquemé

Le Quotidien de la formation, 6 juin 2023

Walt relève « des obstacles à la création d'une certification »

Laurent Gérard

Le Quotidien de la formation, 22 mai 2023

Renforcement de l'encadrement de la formation aux activités privées de sécurité

Delphine Fabian

19 mai 2023

La Solive forme pour accompagner la rénovation énergétique

Catherine Stern

Le Quotidien de la formation, 17 mai 2023

M2i conforte son positionnement sur le marché de la formation professionnelle

Catherine Trocquemé

Le Quotidien de la formation, 12 mai 2023

Une convention tripartite en faveur de l'emploi à domicile

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 28 avril 2023

À Poitiers, la Maif forme des conseillers reconnus par toute la profession

Lucy Letellier
26 avril 2023

Formation digitale et gestion des certifications : Digiforma acquiert Rich-ID

Philippe Guerrier
13 avril 2023

Programmes prévisionnels 2023-2024 des commissions professionnelles consultatives

Delphine Fabian
5 avril 2023

Quel est le process quand un certificateur ou un tiers de confiance dépose des données pour le compte d'un certificateur ?

Caisse des Dépôts et Consignations
[4 avril 2023]

Le groupe La Poste crée son école de l'intelligence artificielle

Sophie Massieu
Le Quotidien de la formation, 29 mars 2023

Vidéo UHFP 2023 – Une certification professionnelle doit pouvoir assurer les mobilités (Galileo)

Nicolas Deguerry ; Yannick Miel (interviewé)
20 février 2023
Vidéo, Durée : 2 minutes 25 secondes

Les branches de l'Opcv Atlas répondent aux enjeux des transitions

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 16 février 2023

CPF : moins d'offres, des certifications plus qualitatives (CDC)

David Garcia ; Michel Yahiel (interviewé)
13 février 2023
Vidéo UHFP 2023, Durée : 1 minute 54 secondes

Un nouveau métier : coach d'insertion professionnelle par le sport

Eric Delon
Le Quotidien de la formation, 10 février 2023

Le Journal de la formation spécial UHFP avec ICDL France [Christopher Sullivan Directeur général]

1^{er} février 2023
Vidéo, Durée : 9 minutes

Guide méthodologique modularisation

CCCA-BTP ; Christelle Soulard (Direction) ; Pascal Miché (Direction)
Paris : CCCA-BTP, janvier 2023, 54 p. - ISBN 978-2-9572660-6-7
• Présentation du guide sur le site du CCCA-BTP «Guide méthodologique : la modularisation des parcours de formation» (17 mars 2023)

L'Udes et l'Unaforis signent une convention de partenariat

Mariette Kammerer
Le Quotidien de la formation, 23 décembre 2022

Certif Pro lance Cléa Management

Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 23 décembre 2022

Répertoire national des certifications professionnelles : un vademecum pour mieux le comprendre

Laurent Gérard
Info formation, n° 1044, 15-31 décembre 2022, pp. 26-27

Répertoire national des certifications, nouveau mode d'emploi

Laurent Gérard
Le Quotidien de la formation, 1^{er} décembre 2022

Financement, certification, publics : état des lieux des organismes de formation franciliens

Défi métiers; Thomas Vitiello ; Itto Mousset
Paris : Défi métiers, décembre 2022, 17 p.

Emploi à domicile : la certification comme levier d'attractivité

Emmanuel Franck
Le Quotidien de la formation, 24 novembre 2022

Les services de l'automobile rénovent leur portefeuille de certifications

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 22 novembre 2022

Formations à l'enseignement du yoga : la difficile quête de reconnaissance

Catherine Stern
Info formation, n° 1041, 1^{er} -14 novembre 2022, pp. 24-25

Vademecum RNCP : doctrine et impacts - Edition novembre 2022

Stéphane Hérault
Saint-Denis-La Plaine : Centre Inffo, novembre 2022, 82 p. (Les dossiers documentaires de Centre Inffo). - ISBN 978-2-84821-297-5
Dossier documentaire réalisé à l'occasion de la Master class organisée par Centre Inffo le 29 novembre 2022. Objectif de cet événement : comprendre les nouvelles règles, repérer les impacts concrets sur les projets de certification pour un premier enregistrement ou un renouvellement, ainsi que sur les pratiques d'organisme certificateur.

Guide des procédures d'agrément ou d'habilitation pour la formation, la préparation ou la validation de certifications

Cap métiers Nouvelle-Aquitaine
Pessac : Cap métiers Nouvelle-Aquitaine, novembre 2022, 16 p.

L'accrochage certificateurs au service de la valorisation des compétences

Cécile Vienne
1^{er} novembre 2022

Fraudes au CPF : le collectif CPFforGood traque les prestataires fantômes

Benjamin d'Alquerque
20 octobre 2022

Le groupe Galileo Global Education poursuit ses investissements dans l'alternance

Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 14 octobre 2022

Les certifications de la branche des services de l'automobile : forte progression de l'insertion pour les titulaires de 2021

Observatoire des métiers des services de l'automobile ANFA

Carquefou : Observatoire des métiers des services de l'automobile ANFA, octobre 2022, 16 p. (Autofocus : études de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile ; n° 98)

Utilisation des certifications professionnelles dans le périmètre de la métallurgie - année 2020 [Etude nationale]

Observatoire paritaire prospectif et analytique des métiers et qualifications de la métallurgie; Lafayette Associés; Opco 21

Paris : Observatoire de la Métallurgie, octobre 2022, 65 p.

BTP : l'agence d'intérim LIP mise sur la formation professionnelle

Jonathan Konitz

Le Quotidien de la formation, 26 septembre 2022

Partenariats entre certificateurs et organismes de formation, expliqué par Diligence Consulting

Arnaud Portanelli

22 septembre 2022

Retour sur le webinar technique du 12 septembre 2022 [concernant l'obligation de transmission des données des titulaires de certifications et diplômes]

Caisse des Dépôts, 13 septembre 2022

Un partenariat CPF avec l'Union des entreprises de proximité [U2P]

Caisse des Dépôts

12 septembre 2022

Des formations au maritime et à l'offshore en Pays de la Loire

Raphaëlle Pienne

Le Quotidien de la formation, 7 septembre 2022

Oktogone rejoint le groupe d'enseignement supérieur AD Education

Catherine Trocquemé

Le Quotidien de la formation, 30 août 2022

L'École 42 s'installe au Havre

Jonathan Konitz

Le Quotidien de la formation, 26 août 2022

La compétence des salariés dans la convention collective de la métallurgie (2/3) : À la recherche du droit de la compétence

Jean-Marie Luttringer

Puteaux : JML conseil, août 2022, 11 p. (Chronique ; n° 174)

L'école de management Audencia s'ouvre à la VAE

Catherine Trocquemé

Le Quotidien de la formation, 20 juillet 2022

La certification des diplômes d'Etat du travail social par les services déconcentrés de l'Etat : rapport

Sabine Carotti ; IGESR - Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ; Franck Le Morvan ;

IGAS - Inspection générale des affaires sociales

Paris : IGESR / IGAS, juillet 2022, 95 p.

Avec myCertif, piloter vos certifications professionnelles n'a jamais été aussi simple !

Clément Bisch (interviewé) ; Michel Diaz (intervieweur)
20 juin 2022

Certification professionnelle : le système d'information évolue

France compétences, 16 juin 2022

L'Afpa et l'Université Paris-Est Créteil s'associent pour favoriser l'innovation dans la formation

Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 13 juin 2022

L'EM Normandie Compétences s'entoure de partenaires pour former aux métiers du sport en alternance

Estelle Durand
Le Quotidien de la formation, 7 juin 2022

Enregistrement d'une certification, les attendus de France compétences

Raphaëlle Pienne
Le Quotidien de la formation, 30 mai 2022

Des certificateurs de l'enseignement supérieur s'engagent dans la VAE

Catherine Trocquemé, 19 mai 2022

Partenariats entre organismes de formation et certificateurs - Edition avril 2022

Stéphane Héroult
Saint-Denis-La Plaine : Centre Inffo, avril 2022, 78 p. (Les dossiers documentaires de Centre Inffo). - ISBN
978-2-84821-295-1
Dossier documentaire réalisé à l'occasion de la Master class « Partenariats entre organismes de formation et
certificateurs : clés pour la réussite ! » organisée par Centre Inffo le 5 avril 2022.

Quelle stratégie sur un marché des certifications en pleine transformation ? Master class Centre Inffo

Catherine Trocquemé
Inffo formation, n° 1030, 15-30 avril 2022, pp. 2-3

Les certifications professionnelles, actif stratégique (Centre Inffo)

Catherine Trocquemé, 7 avril 2022

Microsoft lance une formation en intelligence artificielle à Lannion

Jonathan Konitz
Le Quotidien de la formation, 28 mars 2022

Groupe 39 et Collège de Paris accélèrent leur développement

Catherine Trocquemé
25 mars 2022

Habilitation par les organismes certificateurs : une condition pour que votre formation reste éligible au compte personnel de formation

France compétences, 21 février 2022

Accrochage certificateurs, de quoi parle-t-on ?

13 février 2022

Habilitation à former : vérifiez que vous êtes bien inscrit auprès de France compétences

Caisse des Dépôts et Consignations, 19 octobre 2021

France compétences durcit son rôle de régulateur en matière d'usage des certifications professionnelles

Catherine Trocquemé, 17 septembre 2021

Ouverture du Portail d'information des responsables de diplômes et certifications !

Caisse des Dépôts et Consignations, 14 septembre 2021

Plateforme d'Autodiagnostic Certification Professionnelle de l'Afdas

Cap Métiers Nouvelle Aquitaine

15 juillet 2021

- A propos de la Plateforme

Renforcement du contrôle de la qualité des certifications professionnelles

France compétences, 1^{er} juillet 2021

Informations sur les titulaires de certifications professionnelles devant être transmises au système d'information CPF

Delphine Fabian

17 juin 2021

Un arrêté précise les données sur les titulaires de certifications que les organismes certificateurs et les ministères doivent transmettre au système d'information du compte personnel de formation.

Le secteur de l'emploi à domicile affine sa politique de certification professionnelle pour faire face aux défis de demain [Etude IPERIA]

Estelle Durand

Le Quotidien de la formation, 16 juin 2021

« La notion d'organisme certificateur implique des droits et des devoirs » (Mikaël Charbit, France compétences)

Raphaëlle Pienne

Le Quotidien de la formation, 25 mai 2021

Alerte aux organismes certificateurs sur leur candidature individuelle

Valérie Hellouin

Le Quotidien de la formation, 21 janvier 2021

École de management de Grenoble et Collège de Paris : les certificateurs structurent leur réseau de partenaires

Catherine Trocquemé

Inffo formation, n° 997, 1^{er}-14 novembre 2020, pp. 22-23

Enregistrement d'une certification : « tout indicateur est interprété dans son contexte » (Mikaël Charbit, France compétences)

Raphaëlle Pienne

Le Quotidien de la formation, 10 novembre 2020

Certifications professionnelles : les certificateurs structurent leur réseau de partenaires

Catherine Trocquemé

Le Quotidien de la formation, 29 octobre 2020

Certification professionnelle : la réforme clarifie les règles en matière de partenariat [interview en vidéo]

Estelle Durand ; Mikaël Charbit (interviewé)

19 octobre 2020

La réforme des certifications professionnelles conduit à des partenariats plus structurés et plus lisibles

Estelle Durand

Le Quotidien de la formation, 12 octobre 2020

« Une bonne ingénierie de certification commence d'abord par une fine analyse du travail » (Mikaël Charbit, France compétences)

Laurent Gérard
Le Quotidien de la formation, 25 septembre 2020

Le groupe Ifocop ouvre ses certifications professionnelles aux partenariats

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 3 septembre 2020

La transformation du marché des certifications professionnelles est engagée (Webinaire Centre Inffo)

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 26 juin 2020

Certification professionnelle : les données des 20 000 fiches enregistrées dans les répertoires nationaux accessibles en « open data »

France compétences
22 juin 2020

La formation en apprentissage reste sous le contrôle des organismes certificateurs

Romain Pigeaud
10 juin 2020

Vers une structuration du marché des certifications professionnelles ?

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 12 mars 2020

Organismes certificateurs : obligations et possibilités de s'organiser en réseau

Delphine Fabian, 3 mars 2020

Certifications professionnelles : le nouveau système change les pratiques des certificateurs – Dossier

Catherine Trocquemé ; Françoise Amat (Interviewée)
Info formation, n° 979, 1^{er}-14 janvier 2020, pp. 9-14

8. EVALUATION DES COMPÉTENCES ET RÉFÉRENTIELS

RNCP : les différents jurys (Valérie Hellouin)

Centre Inffo
9 novembre 2022
Vidéo : durée : 1 minute 32
Valérie Hellouin, consultante à Centre Inffo, explique les différentes compositions de jury possibles dans le cadre d'un enregistrement ou d'un renouvellement d'une certification au RNCP.

Centre Inffo : chaîne YouTube

Événements Centre Inffo

Vidéos réalisées pour l'évènement Centre Inffo du 21 septembre 2021 « Evaluer des compétences pour les certifier » :

- **Témoignages de Nadège Turco, Directrice déléguée, IPERIA :**
 - Certifications : mise en œuvre de l'évaluation certifiante - IPERIA - 1/2
 - Certifications : mise en œuvre de l'évaluation certifiante - IPERIA - 2/2
 - Certifications : ingénierie d'évaluation - Choix des modalités d'évaluation- IPERIA - 1/2
 - Certifications : ingénierie d'évaluation - Critères d'évaluation- IPERIA - 2/2
- **Témoignages de Cécile Ziegler, Coordinatrice référentiels et certifications, Bioforce**
 - Certifications : mise en œuvre de l'évaluation certifiante - Bioforce
 - Ingénierie d'évaluation - Choix des modalités d'évaluation Bioforce - vidéo 1
 - Ingénierie d'évaluation - Critères d'évaluation - Bioforce - vidéo 2

• **Témoignage de Angélique Fernier, Responsable du service Ingénierie des certifications – ANFA**

- Certifications : mise en œuvre de l'évaluation certifiante - ANFA - 1/2
- Certifications : mise en œuvre de l'évaluation certifiante - ANFA - 2/2
- Certifications : ingénierie d'évaluation - Choix des modalités d'évaluation ANFA - 1/2
- Certifications : ingénierie d'évaluation - Critères d'évaluation- ANFA - 2/2

L'évaluation et la certification des compétences numériques de base en France à destination des adultes moins qualifiés [Projet VAL.U.E C.H.A.IN] = Assessment and certification of basic digital skills for less qualified adults in France

Anais Chatagnon ; Matteo Sgarzi ; CEREQ ; INAPP
Marseille : CEREQ, septembre 2022, 25 p.

Les logiques formatives efficaces à l'épreuve des pratiques des acheteurs et financeurs : rapport d'analyse transversale - Projet de rapport - 29 juillet 2022

Amnyos ; Thomas Capelier ; Jean-Stéphane Martines ; Joyce Ardissonne ; Dominique Vial ; Julien Negre ; Marie-Hélène Cauet ; Landry Jargot
Paris : Amnyos, 29 juillet 2022, 78 p.

Comment construire le dispositif d'évaluation des compétences de ses certifications ?

Catherine Trocquemé
Le Quotidien de la formation, 1^{er} juillet 2022

Evaluer des compétences pour les certifier – Edition juin 2022

Stéphane Hérault
Saint-Denis-La Plaine : Centre Inffo, juin 2022, 108 p. (Les dossiers documentaires de Centre Inffo). - ISBN 978-2-84821-296-8
Dossier documentaire réalisé à l'occasion de la Master class organisée par Centre Inffo le 28 juin 2022.

(D)écrire les compétences : libertés et contraintes de la littérature certificative

Christelle Soulard, Jacques-Olivier Hénon
Education permanente, n° 230, mars 2022, pp. 197-208

Certification des compétences des représentants du personnel et des mandataires syndicaux : Certification relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical

Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
Mise à jour 28 février 2022

Évaluation formative et évaluation formatrice : le maître d'apprentissage et les évaluations de l'apprenti

Romain Pigeaud
Inffo formation, n° 1023, 1^{er}-14 janvier 2022, p. 17

Le maître d'apprentissage et les évaluations de l'apprenti

Romain Pigeaud
1^{er} décembre 2021

Certification professionnelle : les préconisations en matière d'évaluation des compétences

France compétences
18 octobre 2021

Emploi à domicile : la reconnaissance des compétences au service de l'identité professionnelle (matinée Iperia)

Christelle Destombes
Le Quotidien de la formation, 12 octobre 2021

France compétences précise ses attentes en matière d'évaluation « certificative » (Événement d'actualité Centre Inffo)

Catherine Trocquemé
23 septembre 2021

Quelle certification des compétences transversales en France ?

Catherine Galli ; Josiane Paddeu
Céreq bref, n° 411, juillet 2021, 4 p.

ChildIn : des formations pour mieux prendre en charge les enfants autistes à domicile [Projet européen / IPERIA]

Sarah Nafti
Le Quotidien de la formation, 26 avril 2021

Certification des compétences : des opportunités pour les représentants du personnel et des délégués syndicaux

Info formation, n° 1002, 15-31 janvier 2021, pp. 24-25

Construire un référentiel de certification : écouter, observer, décrire

Christelle Soulard, Anne Spaeth
Education permanente, hors-série CCCA-BTP, 4ème trimestre 2020, pp. 87-96

Les défis de l'évaluation dans les pratiques de reconnaissance et de validation des acquis de l'expérience (RYAE)

Pascal Lafont (coordination) ; Carmen Cavaco (coordination) ; Patrick Rywalski ; Gilles Leclercq ; Emmanuel Triby ; Amandine Bernal Gonzalez ; Christelle Devos ; Chantal Manga ; Françoise De Viron ; Anne Vigneul ; Pierre-Alain Besençon ; Marcel Pariat ; Anne Grzyb ; Murielle Sack ; Danièle Laport
Chemins de formation, hors-série, novembre 2020, pp. 5-182

Que nous apprennent les pratiques d'évaluation des professionnels d'entreprise ?

Catherine Galli ; Josiane Paddeu ; Patrick Veneau
Céreq bref, n° 394, septembre 2020, 4 p.

Quelles spécificités des titres du ministère du Travail ? Référentiels, pratiques d'évaluation et publics

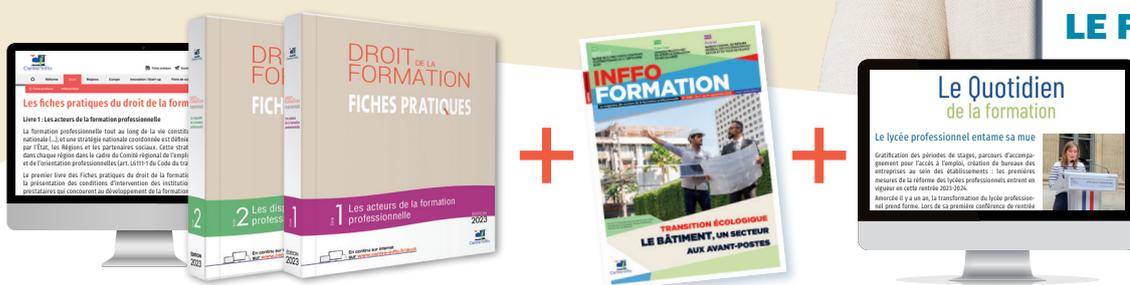
Catherine Galli ; Josiane Paddeu ; Patrick Veneau
Céreq Études, n° 32, juin 2020, 56 p.

Prestataires de formation les outils indispensables à votre veille stratégique et juridique

Un atout pour votre certification Qualiopi

TOUTE L'ACTUALITÉ ET LA RÉGLEMENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

BÉNÉFICIEZ
D'UNE RÉDUCTION
DE 95 € SUR
LE PRIX PUBLIC



PACK VEILLE TRIO NUMÉRIQUE REGROUPANT LES 3 ABONNEMENTS DE

Centre Inffo

- 1 FICHES PRATIQUES DU DROIT DE LA FORMATION** édition numérique
Toute la réglementation de la formation (textes sources, décrets, accords, jurisprudence...) dès sa parution.
L'intégralité du droit de la formation en ligne, actualisée en continu. Abonnement de 12 mois, de date à date.
- + 2 INFO FORMATION** Tous les 15 jours, le magazine n° 1 des acteurs de la formation et de l'orientation.
Abonnement 12 mois de date à date, magazine papier + format pdf.
- + 3 LE QUOTIDIEN DE LA FORMATION** Chaque matin à 7 heures, votre lettre numérique sur l'actualité de la formation et de l'orientation. Abonnement 12 mois de date à date + accès aux archives du Quotidien de la formation.

TARIFS ET ABONNEMENT SUR:

boutique.centre-inffo.fr

contact.commercial@centre-inffo.fr



centre-inffo.fr



4, avenue du Stade-de-France
93218 Saint-Denis-La Plaine cedex

Tél. : 01 55 93 91 91

Fax : 01 55 93 17 25

www.centre-inffo.fr

Centre Inffo propose aux professionnels de l'apprentissage, de la formation et de l'évolution professionnelles une expertise en droit et ingénierie, une offre de formation et une information sur-mesure et spécialisée.

Il réalise des missions d'ingénierie, de conseil et d'accompagnement et anime les débats des professionnels.

Association sous tutelle du ministère en charge de la Formation professionnelle, Centre Inffo est doté d'une mission de service public dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

Fort d'une équipe de 72 collaborateurs, Centre Inffo s'engage à apporter à ses clients publics et privés une expertise actualisée et une méthodologie éprouvée au service de leurs enjeux et projets.



ISBN : 978-2-84821-300-2

**VISITEZ LA GRANDE
BIBLIOTHÈQUE
DE LA FORMATION SUR**

ressources-de-la-formation.fr

Le portail documentaire de Centre Inffo

En accès libre, toutes les productions documentaires de Centre Inffo et plus de 47 000 références d'ouvrages, de rapports et de revues